MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-sixième séance – Mardi 3 décembre 2019, à 20 h 35

Présidence de M^{me} Marie-Pierre Theubet, présidente

La séance est ouverte à 20 h 35 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: MM. Pierre Gauthier, Stéphane Guex et M^{me} Christina Kitsos.

Assistent à la séance: M^{me} Sandrine Salerno, maire, M^{me} Esther Alder, vice-présidente, MM. Guillaume Barazzone, Rémy Pagani et Sami Kanaan, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 21 novembre 2019, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 3 décembre et mercredi 4 décembre 2019, à 17 h 30 et 20 h 30.

2734 SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2019 (soir)

Exhortation – Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Notre ordre du jour est chargé ce soir. Nous commencerons par le rapport PR-1366 A, puis nous traiterons le rapport sur les propositions PR-1376 et PR-1377 qui concernent le Grand Théâtre, à la demande du département de la culture et du sport. Enfin, nous parlerons du rapport PRD-238 A au sujet de l'augmentation urgente des effectifs du Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève (SIS); je salue ses représentants, que je remercie de s'être déplacés. (*Brouhaha*.) S'il vous plaît, la séance a commencé...

- 4. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 juin 2019 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 6 670 000 francs, soit:
 - un crédit de 6 400 000 francs, destiné à assurer le financement du 5° plan biennal des systèmes d'information et de communication (PSIC) de l'administration municipale;
 - un crédit de 270 000 francs, destiné à financer le système d'information et l'équipement informatique du Conseil municipal pour la législature 2020-2025 (PR-1366 A)¹.

Rapport de M. Ulrich Jotterand.

La proposition du Conseil administratif a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC) le 10 septembre 2019. La commission s'est réunie le 19 septembre 2019 sous la présidence de M. Jean-Pascal Cattin. Les notes de séance ont été prises par M. Lucas Duquesnoy que nous remercions pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 6 400 000 francs destiné à assurer le financement des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève (5° plan biennal des systèmes d'information et de communication).

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 6 400 000 francs.

¹Proposition, 801.

- *Art. 3.* La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2020 à 2023.
- *Art. 4.* Le Conseil administratif est autorisé à aliéner les équipements informatiques totalement amortis et à les transférer à cet effet du patrimoine administratif au patrimoine financier.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 270 000 francs destiné à compléter le financement de l'équipement informatique du Conseil municipal pour la législature 2020-2025.

- *Art.* 2. Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 270 000 francs.
- *Art. 3.* La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2020 à 2023.

Séance du 19 septembre 2019

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, maire, responsable du département des finances et du logement (DFL), accompagnée de M^{me} Nathalie Böhler, directrice du DFL, de M. Thomas Royston, directeur de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), et de M. Damien Regad, responsable portefeuille clients de la DSIC

M. Royston rappelle que le plan biennal des systèmes d'information et de communication (PSIC) est le plan d'investissement que le DFL établit tous les deux ans. Le détail du sujet se trouve dans la proposition, M. Royston en rappelle les grands points. La DSIC a défini une stratégie informatique sur trois piliers. Le

premier pilier correspond à l'offre numérique offerte aux citoyens, notamment le site internet, les applications mobiles, le wi-fi public, les démarches en ligne, la publication de collections. Le deuxième pilier correspond à la dématérialisation de l'administration et de ses services. Certains produits informatiques sont utilisés par toute l'administration, tandis que d'autres sont spécifiques à un métier. Le troisième pilier concerne le matériel informatique et les outils de collaboration numériques des collaborateurs de la Ville ainsi que celui fourni au Conseil municipal. Ces trois piliers s'appuient sur un système d'information composé du centre de calcul, sur des équipements informatiques et sur les collaborateurs les faisant tourner.

Cette proposition PR-1366 demande l'ouverture d'un crédit de 6 400 000 francs et d'un crédit de 270 000 francs propre au Conseil municipal. Le tout concerne 25 projets classés en cinq catégories. Trois d'entre elles concernent le socle des systèmes d'information: l'infrastructure (les serveurs), le stockage, le réseau, la sécurité de l'information et la micro-informatique (l'équipement des salles de travail par exemple). Les deux autres catégories sont les applicatifs qui touchent aux services: les applicatifs transversaux et les applicatifs spécifiques à un ou plusieurs services.

La répartition des coûts est la suivante: les infrastructures sont associées à un coût de 2,5 millions, la sécurité à 170 000 francs, la micro-informatique à 1,1 million, les projets transversaux à 934 000 francs et les projets spécifiques à 1,6 million (dont 400 000 francs pour le DFL, 500 000 francs pour le département de la culture et du sport (DCS), 312 000 francs pour le département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS), 400 000 francs pour le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS). Il faut ajouter à cela les 270 000 francs d'équipement des conseillères municipales et des conseillers municipaux pour la prochaine législature, ce qui fait un total de 6 650 000 francs. Ces montants sont inscrits dans le plan financier d'investissement (PFI).

Les projets relatifs à l'infrastructure concernent les serveurs, le stockage, l'infrastructure des réseaux, les systèmes permettant d'opérer cette infrastructure. La sécurité vise à mieux sécuriser les données. La DSIC demande 170 000 francs pour continuer un projet, déjà déposé lors du 4° PSIC, pour la gestion des identités, afin de gérer les rôles de chaque métier au sein des applications. M^{me} Böhler note que ce projet tente de faire le lien avec le cahier des charges des collaborateurs, avec des portefeuilles d'accès adaptés aux prérogatives de chacun. Les principaux projets de la micro-informatique sont le renouvellement des postes de travail des collaborateurs et le renouvellement des équipements des salles de réunion. M. Royston précise que cet équipement est déjà en cours de déploiement, avec la mise en place de projecteurs à courtes focales dans de plus grandes salles, ainsi que d'écrans géants, la connectique des écrans étant plus simple à gérer au quotidien.

Les projets transversaux amènent de l'efficience dans les services à travers la digitalisation, grâce à des flux digitaux qui permettent de faciliter la collaboration entre les services, et d'éliminer le papier. M^{me} Böhler note que des opérations des ressources humaines ont déjà été informatisées, afin de faciliter les différentes validations. Les factures des fournisseurs devraient aussi être prochainement numérisées. Cette numérisation permet de rendre plus flexible le travail et plus efficaces les différents processus. Un outil de planification de ressources a déjà été déployé sur une dizaine de ressources et a rencontré un fort succès. Enfin, un outil d'archivage numérique devrait être mis en place, permettant notamment de vérifier l'authenticité des documents.

Une dizaine de projets propres à certains services seront également mis en place, notamment le logiciel de diffusion des collections du Musée d'ethnographie de Genève (MEG), un système d'information spécifique au Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (SPF), une dématérialisation de la taxe professionnelle. M^{me} Böhler précise à ce sujet que les taxateurs et taxatrices doivent actuellement rentrer manuellement les déclarations des contribuables. Il serait plus simple que les citoyens puissent entrer leurs informations en ligne, informations par la suite comparées et analysées par les taxateurs. Le problème de l'archivage de ces documents commence également à se poser. Du matériel devrait également être acquis, comme des serveurs permettant de contrôler la température dans les serres du Jardin botanique.

Questions des commissaires

Une commissaire note qu'à la page 2 de la proposition il est fait mention de l'Agenda 21. A son avis, l'aspect écologique de l'Agenda 21 n'est pas compatible avec un renouvellement complet du parc informatique de la Ville. Elle se demande si l'ensemble des collaborateurs ont vraiment besoin de changer de poste informatique, alors que tous ne l'utilisent pas de la même façon.

M. Regad note que lors de l'achat d'un nouveau poste, sa consommation énergétique est beaucoup plus faible. Les boîtiers sont également plus faciles à maintenir. La durée de vie de quatre ans pour un poste informatique est réglementaire, bien que dans les faits, les appareils soient souvent gardés plus longtemps, en fonction des besoins particuliers des collaborateurs et collaboratrices.

M^{me} Böhler note que la Ville reçoit beaucoup de demandes de la part d'associations pour récupérer le matériel informatique encore fonctionnel. Le patrimoine administratif acheté par la Ville en matière d'ordinateur sera transféré dans le patrimoine financier pour pouvoir être distribué à ces associations soutenues ou non par la Ville, le patrimoine administratif étant inaliénable. Le renouvellement des ordinateurs permet de rendre le travail plus efficace, d'informatiser certains services, etc.

La commissaire observe cependant que le matériel donné reste utilisable et regrette que l'Agenda 21 soit mentionné dans un tel contexte.

M^{me} Böhler note que dans le plan directeur informatique, il existe un axe qui promeut une autonomie des collaborateurs dans le choix de leur appareil, chacun amenant au travail ses propres appareils informatiques.

M. Royston note que si ce concept peut être sensible sur les questions de sécurité, il va dans le sens de l'histoire, et va de pair avec l'hébergement externe de certains systèmes qui permettent une meilleure mobilité.

La commissaire souhaite savoir si les 270 000 francs supposent qu'aucun ordinateur ne sera racheté pour la prochaine législature.

M. Royston ne peut pas encore répondre à cette question, aucune règle n'ayant encore été définie.

M^{me} Böhler note qu'une telle proposition pourrait être faite, amenant ainsi les membres du Conseil municipal à utiliser leurs propres appareils.

M. Royston note que les équipements de sécurité relatifs aux appareils du Conseil municipal sont cependant compris dans le crédit relatif à la microinformatique.

Le président note aussi que le nombre d'appareils remplacés est important. Il se demande si un bilan écologique était possible avant de procéder au réapprovisionnement en ordinateurs.

M. Regad note que cela est possible dans certains cas seulement. Dans le cas du stockage des données de l'administration, la DSIC doit changer le matériel dès qu'il arrive en fin de vie, même s'il fonctionne encore; elle ne peut se permettre des pannes de serveurs. La DSIC évalue cependant les remplacements là où c'est possible. Le service cherche aussi à acheter des serveurs plus gros, pour moins consommer.

Un commissaire remarque qu'il y a 900 imprimantes en Ville pour 4000 postes informatiques.

M. Regad indique que la Ville possédait beaucoup d'imprimantes individuelles partagées dans de petits bureaux. Depuis quatre ans, la Ville tente plutôt de privilégier de plus grosses machines, plus efficaces, et d'en placer une seule par étage. La Ville est actuellement dans une phase de transition, et le nombre de machines tend à diminuer au fur et à mesure. A la question du commissaire sur les montants budgétés des projets, M. Regad répond que tous les projets sont chiffrés. Mais dans la proposition, la DSIC a pris le parti de mettre uniquement les montants par catégorie, les chiffres étant pour la plupart des estimations et elles peuvent encore fluctuer.

Le commissaire souhaite comprendre pourquoi plusieurs PSIC ne sont toujours pas bouclés selon le PFI.

M^{me} Salerno rappelle qu'effectivement, les PSIC doivent être fermés au bout de cinq ans, à moins que la DSIC puisse le justifier. Malheureusement, les processus en Ville sont toujours lents. Chaque proposition fait l'objet d'arbitrages, doit passer devant le Conseil administratif, puis devant le Conseil municipal, faire l'objet d'un rapport et être votée. Entre le moment où commencent les arbitrages et le moment où le vote final a lieu, des années peuvent se passer. Certains rapports prennent trop de temps à être rendus alors même qu'une situation devient urgente. Les demandes des services, objectivement justes au moment du lancement de la proposition, n'étaient plus exactement les mêmes au moment du vote. La DSIC est donc souvent restée avec des propositions ouvertes afin de pouvoir continuer à mettre en place des projets. Si le système était plus rapide et plus souple, le service aurait beaucoup plus de confort à fermer ses PSIC. Au vu du système actuel, la magistrate explique donc qu'elle ne donne pas l'ordre de fermer ces PSIC afin de ne pas priver des services d'une prestation de la DSIC.

Le président se demande alors comment améliorer la rapidité des différentes instances organisationnelles.

M. Royston note que la DSIC reviendra vers la commission avec une structuration différente de ses crédits d'investissement. L'idée serait de définir une stratégie informatique sur les trois piliers énoncés plus tôt, avec des comités d'arbitrage qui arbitreraient le séquençage d'un crédit au sein d'un pilier. La commission voterait donc plutôt sur des enveloppes, des autorisations ponctuelles, etc.

Un commissaire rappelle ensuite qu'il participe au comité de pilotage du projet «Conseil municipal sans papier». La commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication s'était à l'époque déplacée à Sion et avait découvert le fonctionnement du Grand Conseil valaisan; notamment les députés n'avaient plus été équipés de matériel. Chacun recevait une subvention annuelle pour s'équiper avec le matériel de son choix. Cette proposition aurait dû être étudiée au comité de pilotage (COPIL), car c'est une opportunité écologique d'éviter de multiples équipements, alors même qu'un certain nombre de personnes n'utilisent pas le matériel fourni par la DSIC.

M. Royston est tout à fait d'accord avec cette proposition et précise qu'au lieu de fournir un équipement, la DSIC fournirait des services, comme un e-mail, un dropbox et un accès à un intranet.

M^{me} Salerno précise que c'est aussi au Conseil municipal d'être en accord avec cela. La magistrate relève qu'à l'Assemblée fédérale, les parlementaires ont le choix entre un équipement fourni ou une subvention pour acheter leur propre

équipement. Le plus simple serait effectivement de verser une subvention aux membres du Conseil municipal.

 $M^{\mbox{\tiny me}}$ Böhler observe que cela devrait cependant être voté avant la prochaine législature.

Une commissaire a appris qu'elle ne pourra pas garder son ordinateur, alors même qu'auparavant, les membres du Conseil municipal pouvaient garder leur appareil, moyennant une compensation.

M^{me} Salerno note que la Ville a eu tort de le faire auparavant, les ordinateurs du Conseil municipal étant comptés comme du patrimoine administratif. Or, le patrimoine administratif appartient à la Ville, et ne peut être transféré qu'en cas de reclassification du patrimoine administratif au patrimoine financier. M^{me} Salerno note que cela sera possible une fois que le Conseil municipal aura voté ce principe. La magistrate rappelle que les ordinateurs transmis à des associations étaient transmis sans reclassification.

Un commissaire note qu'un tel parc informatique demande de l'entretien, et souhaite savoir si la question des mises à jour de logiciels est aujourd'hui externalisée. Le conseiller municipal souhaite aussi savoir si tous les appareils sont changés en même temps ou si les changements se font en fonction de l'obsolescence.

M. Royston répond tout d'abord que 1000 PC sont changés tous les deux ans, ce qui signifie une rotation complète au bout de huit ans. D'autre part, les baies de stockage (disques) des centres de calcul redondants sont synchronisées en miroir. Les données sont localisées sur trois sites. La Ville internalise beaucoup la gestion de son système informatique, beaucoup plus qu'une entreprise privée.

Le commissaire revient également sur le site internet, et note à nouveau qu'il n'est pas toujours à jour, en ce qui concerne l'intranet du Conseil municipal.

- M. Regad rappelle que le site de la Ville ne doit pas être confondu avec l'intranet du Conseil municipal. Le projet de création d'une nouvelle interface est en cours. Le commissaire revient sur les 270 000 francs de crédit, qui correspondent à 3375 francs par membre, et note que ce montant comprend aussi les services compétents devant s'occuper de l'entretien.
- M. Royston répond que la maintenance est comprise dans le crédit microinformatique.

Une commissaire souhaite savoir comment la Ville se situe vis-à-vis des logiciels libres.

M. Royston rappelle que la Ville utilise énormément de logiciels libres. Cette proposition propose par exemple, à terme, de remplacer Oracle par PostGreSQL.

Cependant, le système d'exploitation ne doit pas rentrer dans une logique de logiciel libre, pour des questions de compatibilité notamment. En ce qui concerne Office, M. Royston note qu'il serait compliqué de retirer ce logiciel aux services.

La commissaire note également qu'il est problématique que des documents de travail soient distribués en .docx, alors même qu'il s'agit d'un format plutôt fermé.

M. Royston rejoint la commissaire et estime que ces documents devraient être transmis en PDF. La commissaire souhaite savoir si les outils pour le Conseil municipal passeront désormais par des portails en ligne, ce que M. Royston confirme.

Un commissaire revient sur la question de l'urgence des projets. Il considère qu'à certains moments, c'est la responsabilité managériale qui est engagée, il mentionne deux dossiers urgents. A son avis, le budget défini devrait être assez précis lors de la présentation de la proposition, et il souhaite savoir comment éviter ces problèmes à l'avenir.

M^{me} Salerno rappelle que la Ville souhaiterait poser une stratégie pour mieux pallier ces dysfonctionnements. Mais le circuit des collectivités publiques reste extraordinairement lent. Par rapport à des besoins métiers auxquels il faut parfois répondre dans le court terme, ce système montre ses limites. M^{me} Salerno souligne par ailleurs la dépendance toujours plus forte à l'outil informatique, et la modification des attentes en réponse, notamment en termes de délais. M^{me} Salerno rappelle que le projet de numérisation à la Gérance immobilière municipale (GIM) a pris plus de temps en raison d'un changement de logiciel, qui a nécessité un important temps d'adaptation. Mais il a considérablement amélioré les conditions de travail de la GIM.

Le commissaire demande à M. Royston s'il peut s'engager à affirmer que le crédit demandé ce soir suffira pour toute la législature, et que la DSIC n'aura pas besoin de revenir en cours de législature.

M. Royston rappelle que l'informatique rend l'anticipation difficile et qu'il ne peut pas s'engager sur une telle promesse.

M^{me} Böhler rappelle qu'en ce qui concerne la GIM, les dossiers papier des locataires étaient fortement soumis au risque d'incendie. Le besoin de dématérialiser était donc urgent.

Une commissaire demande si le stockage de données se fait dans les deux centres de donnée mentionnés plus tôt, ce que M. Royston confirme.

La commissaire souhaite ensuite savoir si tout est géré en interne ou si des prestataires privés interviennent.

M. Royston note que la Ville entame une stratégie hybride, en continuant de gérer certaines choses en interne, tandis que d'autres tâches pourraient être externalisées par des sociétés privées. Un partenariat a été mis en place avec une société suisse, localisée en Suisse. Lors de l'arrivée en Suisse de Microsoft et de l'ouverture de son data center à Gland, la question se posera pour savoir si la Ville peut collaborer avec une grande entreprise, ce qui lui éviterait d'acheter du matériel, et de profiter de l'efficience technique d'une telle entreprise.

Une commissaire souhaite savoir si la notion de décroissance ou d'énergie grise pouvait être intégrée dans la proposition, et si certains éléments pourraient être modifiés, par exemple sur la question de l'achat de nouveaux ordinateurs. La commissaire proposerait d'intégrer un cinquième article à la proposition forçant une réflexion décroissante.

M^{me} Böhler note que cela signifierait que les intervalles de remplacement pourraient être plus longs, ce qui est possible. Il serait possible d'amender les montants ou de rajouter des articles à la proposition.

Discussion et votes

La commissaire des Verts propose un amendement sous la forme d'un article 5 à la délibération I pour «intégrer les notions de décroissance et d'énergie grise afin de procéder de manière écoresponsable au remplacement du parc informatique (augmenter les durées de vie des ordinateurs)».

Une commissaire d'Ensemble à gauche note que cette proposition risquerait d'augmenter la quantité de matériel inutilisable, ce qui forcerait le Conseil municipal à intervenir pour voter des crédits supplémentaires. Entre le moment où la demande est faite et le moment où la demande est acceptée, deux ans peuvent se passer, délai au cours duquel les demandes sont amenées à être modifiées.

Pour la commissaire Verte, cet amendement permettrait au service d'être plus efficient et plus réactif.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois ne se voit pas faire un amendement sur une proposition émanant de la DSIC ou du Conseil administratif.

La commission passe au vote sur cette proposition d'amendement.

Par 5 non (2 MCG, 1 UDC, 2 PLR) contre 1 oui (Ve) et 7 abstentions (2 EàG, 3 S, 1 PDC, 1 PLR), la proposition d'amendement des Verts est refusée.

Un commissaire du Parti socialiste revient sur l'équipement du Conseil municipal et propose d'amender l'article premier de la délibération II, en ajoutant la phrase suivante: «Le matériel informatique est fourni sous la forme d'une subvention ou sous une forme matérielle.»

Une commissaire d'Ensemble à gauche trouve qu'il faut effectivement laisser la possibilité de choisir entre du matériel ou une subvention.

Le président note qu'il faudrait proposer cet amendement en plénière.

Une discussion suit avec divers points de vue.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois annonce qu'il ne votera pas cet amendement, car un tel amendement devra être fait en plénière.

Un commissaire du Parti libéral-radical note que le crédit de 270 000 francs ne concerne pas uniquement les ordinateurs.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien considère que la commission est en train d'anticiper quelque chose qui n'est pas prêt pour le moment, un concept que le Conseil administratif n'a pas encore pris en compte.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre soutiendra telle quelle la proposition PR-1366, mais ne soutiendra pas l'amendement proposé, ni la possibilité de recevoir une subvention au lieu du matériel fourni, le parti estimant cette dépense inutile.

Le président propose de voter l'amendement socialiste.

La proposition d'amendement de la délibération II, article premier, est soumise au vote.

Par 8 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 2 PLR) contre 5 non (2 MCG, 1 UDC, 1 PLR, 1 PDC), la proposition d'amendement est acceptée.

La commissaire Verte annonce qu'elle s'abstiendra sur le vote de cette proposition en raison de l'absence de précautions environnementales.

La commissaire d'Ensemble à gauche soutiendra cette proposition amendée, qui montre la nécessité d'investir dans du nouveau matériel ainsi que dans une modernisation des services informatiques de la Ville.

Le commissaire du Parti socialiste soutiendra cette proposition qui démontre la nécessité de renouveler le parc informatique de la Ville, ainsi que la nécessité d'une prise en compte des évolutions informatiques.

Le commissaire du Parti démocrate-chrétien va soutenir cette proposition, et prendra une position en plénière sur l'équipement informatique et les solutions à adopter. Il favorisera la solution d'une subvention versée aux membres du Conseil municipal, et note qu'il serait intéressant d'avoir une position plus claire du Conseil administratif d'ici là.

Le commissaire du Parti libéral-radical va soutenir cette proposition, tout en souhaitant débattre en plénière sur les amendements éventuels.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre rappelle que son groupe refuse cet amendement.

La commission passe au vote de la proposition amendée.

Par 9 oui (2 EàG, 3 S, 1 PDC, 2 PLR, 1 MCG) contre 2 non (PLR, UDC) et 1 abstention (Ve), la proposition amendée est acceptée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II AMENDÉE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 270 000 francs destiné à compléter le financement de l'équipement informatique du Conseil municipal pour la législature 2020-2025. Le matériel informatique est fourni sous la forme d'une subvention ou sous une forme matérielle.

- *Art.* 2. Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 270 000 francs.
- *Art. 3.* La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2020 à 2023.
- **M.** Ulrich Jotterand, rapporteur (S). Je renvoie les personnes qui désireraient avoir le détail des éléments figurant dans ces crédits au rapport lui-même, où elles trouveront toutes les explications. La commission a auditionné les responsables du département, ainsi que la conseillère administrative, et elle a été sensible à la clarté des exposés et des réponses à ses nombreuses questions.

La Direction des services d'information et de communication (DSIC) a défini une stratégie informatique sur trois piliers: l'offre numérique aux citoyens, la dématérialisation de l'administration et de ses services, enfin le matériel informatique et les outils de collaboration numérique pour les collaborateurs de la Ville et le Conseil municipal. Ces trois piliers s'appuient sur un système d'information

composé du centre de calcul, des équipements informatiques et naturellement des collaborateurs qui font tourner l'ensemble.

La délibération I comprend vingt-cinq projets, classés en cinq catégories. Trois d'entre elles concernent le socle des systèmes d'information, l'infrastructure, c'est-à-dire les serveurs, le stockage, le réseau, la sécurité de l'information et la micro-informatique, comme l'équipement des salles de travail. Les deux autres catégories sont les applications qui touchent aux services, qu'elles soient transversales, lorsqu'elles concernent toute l'administration, ou spécifiques, pour un ou plusieurs services en fonction des besoins métiers.

Il faut noter que l'article 4 de la délibération I règle un problème administratif et comptable. Le Conseil administratif doit être autorisé à aliéner les équipements informatiques totalement amortis et à les transférer à cet effet du patrimoine administratif au patrimoine financier puisque, lorsque ce matériel est intégré au premier, il ne peut pas être aliéné.

Pour la délibération II, un petit rappel historique s'impose, si vous le permettez. La motion M-1156, intitulée «A quand un Conseil municipal sans papier?», a été déposée en 2014 et traitée en commission en 2017, où elle a été adoptée à l'unanimité en raison de l'intérêt que nous avons vu dans la numérisation des objets traités, après un voyage à Sion où nous avons découvert comment fonctionnaient le Grand Conseil, le Conseil d'Etat et la Chancellerie valaisans. La motion a été acceptée le 20 mars 2018 en séance plénière par une très large majorité. Les oppositions étaient peut-être d'abord des incompréhensions des enjeux en question.

Ce crédit de 270 000 francs est aussi en lien avec le comité de pilotage qui comprend des représentants du Conseil administratif et du Conseil municipal, je veux parler de M. Pascal Spuhler, désigné pour les partis de droite, et de votre serviteur pour les partis de gauche. Ce comité est à bout touchant dans sa recherche d'un système adéquat pour gérer la numérisation du Conseil municipal et du Conseil administratif.

En commission, nous avons eu une discussion à propos d'un amendement à la délibération II, sur lequel je reviens brièvement. Je vous en rappelle la teneur, touchant l'article premier: «Le matériel informatique est fourni sous la forme d'une subvention ou sous une forme matérielle.» J'explique de quoi il s'agit. Nous sommes tout simplement sortis d'une époque où il allait de soi qu'un conseiller municipal, par exemple, devait être équipé de pied en cap. Le développement de l'informatique permet maintenant d'offrir des alternatives: on peut choisir l'appareil fourni ou utiliser son matériel personnel moyennant une indemnité. Chaque conseiller municipal recourt à ce qui lui convient. Cette option a été validée par la DSIC. Elle n'a rien de nouveau ni de révolutionnaire: c'est ainsi que cela se passe au Grand Conseil valaisan, ainsi qu'aux Chambres fédérales.

La conséquence de cette alternative est importante car elle offre de la souplesse aux conseillères et conseillers municipaux dans leur choix, la possibilité d'éviter l'apprentissage de nouvelles applications et l'absence de double équipement, ce qui est avantageux sur le plan écologique, puisqu'on utilise un laptop à la fois, pas deux en même temps, jusqu'à preuve du contraire. Enfin, c'est une économie pour la DSIC: si un ou une élu-e utilise son propre matériel, elle n'a pas à en assurer la maintenance. Voilà les raisons de cet amendement. Autant M. Spuhler que moi-même vous recommandons d'approuver cette délibération II ainsi amendée par la commission.

Premier débat

M. Pascal Altenbach (UDC). Cette proposition du Conseil administratif représente une dépense de 270 000 francs, en complément du financement de l'équipement informatique du Conseil municipal pour la législature 2020-2025. Si on considère l'aspect écologique, il convient de se demander si les conseillers municipaux ont vraiment besoin de changer leur appareil. On parle d'une énergie plus faible, mais les ordinateurs que nous utilisons sont relativement petits. De premier niveau, ils consomment déjà très peu d'énergie. Le fait que l'on ne veuille plus que les conseillers municipaux gardent leur ordinateur en fin de législature, moyennant le versement d'une indemnité jusqu'à présent, est un gaspillage, car on sait que les appareils ainsi récoltés seront donnés. La Ville joue donc les généreuses avec l'argent des contribuables. Gâchis ou dispersion du matériel de la Ville...

Ces 270 000 francs de crédit correspondent à 3375 francs par membre du Conseil municipal, avec les services compétents pour l'entretien. De plus, l'administration nous précise que ce montant peut augmenter en cours de législature et ne peut promettre qu'il restera à ce niveau.

Un amendement a été déposé pour donner le choix aux membres du Conseil municipal entre le prêt de matériel et le versement d'argent. Le groupe de l'Union démocratique du centre s'est opposé à cet amendement pour plusieurs raisons.

D'abord, selon le principe énoncé, le conseiller municipal doit restituer son appareil en fin de législature, sans qu'il lui soit possible de l'acheter, alors que celui qui reçoit une subvention, de l'argent pour acheter un ordinateur dans un magasin, gardera cet argent. Il y a donc inégalité de traitement.

Ensuite, les ordinateurs confiés actuellement, tout en étant modestes et petits, sont tout à fait suffisants pour le travail du conseiller municipal: travail sur des textes, essentiellement, préparation d'interventions écrites et orales, communication écrite entre les élus, ainsi qu'avec l'administration de la Ville et nos concitoyens. Pour ce travail, ces ordinateurs sont tout à fait suffisants.

Quant aux nouveaux conseillers municipaux, ils seront forcés d'acheter d'autres appareils, sans sécurité quant au piratage possible des ordinateurs achetés, alors que ceux fournis par la Ville sont garantis de toute infection par des virus informatiques. En outre, on leur permettrait d'acquérir du nouveau matériel, super-performant par rapport au travail de fond de notre Conseil, ce qui correspond à un véritable gaspillage d'argent.

S'étant opposée à l'amendement qui a été accepté en commission, l'Union démocratique du centre refusera la totalité de la proposition parce qu'elle engendre du gaspillage. Ecologiquement parlant, c'est inadmissible.

M. Omar Azzabi (Ve). De tout temps, les Verts ont prôné la prudence face à celles et ceux qui parlent du tout numérique et qui ne jurent que par la numérisation, comme seule voie face à la société carbone, et par le sans-papier. J'en veux pour preuve le rapport *Clicking Clean*, publié par Greenpeace en 2017, qui relève que le secteur informatique représente aujourd'hui 7% de la consommation mondiale d'électricité. Ce rapport va même plus loin, annonçant que la pollution générée par l'industrie du Net et son impact sur le climat sont équivalents à ceux du secteur de l'aviation selon certaines estimations.

Les discussions en commission et le rapport dénotent l'absence d'une politique publique en matière de gestion du parc informatique de la Ville à court, moyen et long termes, ce qui représente principalement trois problèmes. Le premier est le coût dû aux prévisions de dépenses. Le deuxième est l'obsolescence programmée, démarche par laquelle un fabricant de produits électroménagers, informatiques ou électroniques limite volontairement la durée de vie de son produit, de façon à favoriser le marché de renouvellement. Le troisième problème tient à la question de la sécurité et de la protection des données de la Ville.

Dans ce cadre, et dans celui du financement du plan biennal, permettez-nous d'insister et de questionner plus profondément la position de la DSIC et de son porte-parole en commission, M. Regad. Celui-ci a déclaré que la durée de vie de quatre ans d'un poste informatique est réglementaire. Même si la DSIC affirme que le matériel est gardé bien plus longtemps dans les faits, cet automatisme réglementaire dans le renouvellement du matériel informatique atteste un manque de planification et de gestion verte du parc informatique de la Ville, que ce soit en termes de matériel ou de programmes. Il est d'ailleurs fait mention que 1000 PC sont changés tous les deux ans, ce qui signifie une rotation complète au bout de huit ans.

Les Verts sont bien évidemment satisfaits de savoir que le matériel encore utilisable est redistribué à des associations qui en font la demande. Cependant, l'objectif zéro carbone ou encore la société à 2000 watts, traduits par l'objectif

100% renouvelable en 2050 de l'Agenda 21 de la Ville, passe par une responsabilisation dans les politiques d'achat et de consommation des autorités. Le renouvellement automatique d'un parc informatique tous les quatre ans n'entre pas en adéquation avec les objectifs de développement durable que nous nous sommes fixés. Même si ce matériel est en théorie moins énergivore qu'un matériel ancien, nous réaffirmons que seule la consommation écologiquement responsable nous aidera à atteindre nos objectifs, ainsi qu'à réduire nos dépenses en énergie et la pollution qui en découle.

Dans cette optique, il s'agit pour nous d'allier les objectifs de la politique énergétique de l'Agenda 21 avec les stratégies d'achat et de développement de l'informatique en Ville de Genève. Le changement d'approche a d'ailleurs été évoqué en commission, un commissaire citant l'exemple du Grand Conseil valaisan qui, lui, octroie une subvention à chaque élu qui en fait la demande pour son matériel informatique, permettant ainsi d'éviter des achats et la création de stocks inutiles. Cela permettrait aussi à la DSIC de se concentrer sur les services aux utilisateurs plutôt qu'à l'achat parfois consumériste pour l'ensemble du personnel.

Les Verts désirent être cohérents avec les visions institutionnelles qu'elles ou ils défendent. Ainsi n'approuverons-nous cette proposition que si l'amendement suivant est adopté et nous vous invitons à nous suivre pour les raisons exposées.

Projet d'amendement

Ajout d'un article 5 à la délibération I.

«Le Conseil administratif est chargé d'intégrer les notions de décroissance et d'énergie grise afin de procéder de manière écoresponsable au remplacement du parc informatique (augmenter les durées de vie des ordinateurs).»

M. Pascal Spuhler (HP). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne peux que vous recommander de suivre l'avis du rapporteur, c'est-à-dire de soutenir cette proposition. La délibération I est importante car les projets de la DSIC sont nombreux et tout le système administratif de la Ville a besoin d'évoluer. La délibération II nous concerne plus directement et j'aimerais vous en parler en tant que coprésident du comité de pilotage SynApps, qui s'occupe de prévoir l'environnement informatique de la future législature.

Cela fait deux ans que nous travaillons là-dessus. Si le système de gestion informatique que nous allons adopter est prometteur, la question du matériel s'est posée. Ici, nous sommes quatre-vingts et nous avons donc reçu 80 ordinateurs pour notre

usage de conseillers municipaux, mais tous et toutes, ou presque, nous avons un ou deux ordinateurs supplémentaires à la maison pour le travail, le privé ou une autre raison. C'est un gaspillage. On peut très bien joindre l'utile à l'agréable, si j'ose me permettre cette expression, en mettant le système informatique prévu pour la future législature dans l'ordinateur personnel de qui voudra. Pour celui qui pense avoir besoin d'un ordinateur, il aura une subvention. La meilleure solution, la plus économique et la plus écologique, sans revenir sur le discours vert qu'on vient d'entendre, est effectivement une subvention par conseiller municipal, qui lui permette de gérer son matériel informatique tout au long de la législature 2020-2025.

C'est donc avec enthousiasme que je vous recommande d'approuver la proposition telle que sortie de commission.

M. Ulrich Jotterand (S). J'aimerais juste revenir sur ce qui a été dit. Ce que je craignais est arrivé, naturellement: les 270 000 francs de la délibération II ne sont pas à diviser par 80 pour en arriver à la fameuse somme de 3775 francs par conseiller municipal. Il s'agit d'équipement lourd, du soft et du hardware, et une partie sera consacrée à la mise à disposition de laptops ou d'une indemnité. Mais on ne peut en tout cas pas dire que chaque conseiller municipal touchera 3775 francs pour cet équipement. C'est absolument faux.

M. Jean-Luc von Arx (PDC). Le Parti démocrate-chrétien soutiendra ces deux investissements, sachant que ce cinquième plan biennal est indispensable pour la DSIC.

L'excellent M. Royston, directeur de la DSIC, a précisé que, si 1000 PC sont changés tous les deux ans, ce qui signifie une rotation complète en huit ans, l'obsolescence est un souci pour la direction. Etant donné que les services en sont déjà eux-mêmes très conscients, le Parti démocrate-chrétien soutiendra l'amendement des Verts sans problème.

Par ailleurs, les baies de stockage (disques) des centres de calcul redondants sont synchronisées en miroir. C'est important de le savoir. Toutes les données que la Ville conserve doivent être sécurisées et le sont sur trois sites. La Ville internalise beaucoup la gestion de son système informatique, beaucoup plus qu'une entreprise privée. C'est la raison pour laquelle nous soutiendrons l'investissement de plus de 6 millions de francs.

En ce qui concerne les dépenses pour les conseillères municipales et les conseillers municipaux, il est bon d'envisager de changer de système. Si la Ville leur alloue un montant, cela déchargera la DSIC de tout le service d'assistance, qui deviendra compliquée si chacun arrive avec du matériel différent, à commencer par

les antivirus. La responsabilité de l'entretien du matériel incombera aux élu-e-s. C'est la raison pour laquelle nous approuverons également le second crédit proposé, de 270 000 francs.

M^{me} Annick Ecuyer (EàG). Nous approuverons les deux crédits. Le renouvellement du matériel informatique est important pour des raisons pratiques: l'obsolescence touche tous les systèmes d'exploitation, et en particulier celui de Microsoft qui a des dates très strictes sur les fins de vie. Concrètement, si on prolonge la durée d'utilisation, les applications ne sont plus compatibles, les mises à jour ne sont pas prévues et plus rien ne fonctionne correctement à terme.

Ces problèmes sont réels et la Ville n'a pas d'autre choix que de changer le matériel. Avec un nouveau système d'exploitation, il est quasiment toujours nécessaire de le faire. C'est un problème de politique publique: par rapport à un système libre, on est ici dépendants d'un constructeur, d'un éditeur de logiciels qui produit des systèmes pas sûrs. Même chose pour les traitements de texte et autres, qui coûtent cher et doivent être mis à jour également. Cette politique se retrouve au niveau du Canton. Il faudrait des solutions à ce problème général. Mais la Ville, en tout cas son personnel, n'a pas vraiment la possibilité de changer de système en privilégiant les systèmes libres. Cela demanderait un certain travail et l'allocation d'un budget.

Les ordinateurs des conseillers municipaux ne sont pas naturellement plus sécurisés que d'autres. Les problèmes sont liés au système d'exploitation, à la connexion internet, et font que la sécurité ne peut jamais être totale. Par contre, il est important que tous les conseillers municipaux puissent accéder à un système informatique. La seule question qui se posait n'était pas l'accès des élus au matériel informatique mais sa forme. Verser de l'argent plutôt que fournir du matériel peut se discuter, mais il est indispensable que les personnes n'ayant pas de matériel à la maison, ni les moyens d'en acquérir, puissent travailler dans le cadre du Conseil municipal. L'ensemble de la somme ne concerne pas que les ordinateurs pour les élus, mais toute l'infrastructure du Service du Conseil municipal, ce qui explique pourquoi les montants sont aussi élevés. Nous soutiendrons la proposition.

M. Thomas Zogg (MCG). J'aimerais revenir sur ce que le rapporteur a dit; vous lui transmettrez, Madame la présidente.

Il nous explique que les 270 000 francs ne seront pas convertis en montant alloué à chaque conseiller municipal. Mais c'est ce qui se profile en définitive. Un amendement sur une proposition du Conseil administratif, qui l'a étudiée pertinemment en y consacrant du temps, doit générer une économie et plus

d'efficience. Or, là, on maintient cette enveloppe sans entrer dans les détails. J'aurais apprécié qu'on change le modèle actuel, sans donner de matériel à chaque élu, mais alors il fallait prévoir de diminuer de manière drastique le montant qui remplacera le coût du matériel donné avant. Sur ce point, les choses ne sont pas claires et c'est pour cela que je n'ai pas pris part à ce vote. Je trouve assez cavalier de déposer un amendement sur une proposition du Conseil administratif. Et je persiste dans cette vision: j'aurais aimé que le Conseil administratif ait été informé de cette volonté de changement, parfaitement légitime et qui peut trouver une utilité si on arrive à faire économiser de l'argent à la Ville. Si c'est pour diviser la facture de 270 000 francs par 80 conseillers municipaux, cela ne va pas.

Il aurait mieux valu demander à la DSIC de faire une proposition qui aille dans le sens voulu. Celle-ci aurait pu être étudiée comme il se doit plutôt que de voter un amendement en commission en trouvant une majorité de circonstance. Je trouve cela assez déplorable. A titre personnel, je m'abstiendrai. Une partie du Mouvement citoyens genevois soutiendra sans doute la proposition.

M. Michel Nargi (PLR). Le Parti libéral-radical a approuvé ce crédit de 6,4 millions de francs. Cette somme concerne des serveurs de stockage, le réseau de sécurité de l'information, la micro-informatique et l'équipement des salles de travail.

Nous avons aussi soutenu l'ouverture d'un crédit de 270 000 francs concernant l'équipement informatique du Conseil municipal pour la législature 2020-2025. Cette somme ne concerne pas uniquement les ordinateurs des conseillers municipaux, mais aussi la maintenance, l'entretien et des pièces. Une fois n'est pas coutume, nous avons approuvé l'amendement des socialistes à l'article premier, qui spécifiait que le matériel informatique était fourni sous la forme d'une subvention ou de matériel.

Le Parti libéral-radical approuvera la proposition.

M. Pascal Spuhler (HP). Cette somme de 270 000 francs est effectivement mal interprétée par certains conseillers municipaux. Elle ne sera pas partagée en 80 subventions pour autant d'élus, afin qu'ils s'offrent l'ordinateur de leurs rêves et je ne sais quoi encore. Il ne faut surtout pas croire cela. Cette somme fait partie de l'enveloppe globale pour le projet informatique de gestion du Conseil municipal et du Conseil administratif pour la législature 2020-2025, soit tout le système qui nous permettra de gérer nos courriels et notre travail parlementaire en général. Dans ces 270 000 francs, il y aura également une petite

enveloppe pour nous permettre d'acheter un ordinateur ou de l'obtenir auprès du Service du Conseil municipal. Par la suite, libre aux conseillers municipaux de préférer un ordinateur selon les modalités définies par la DSIC ou celui de leur choix. Chacun pourra disposer de ce montant équitablement sur les cinq ans, notamment pour se fournir en toner et autre matériel. Ces 270 000 francs ne seront donc pas distribués à bien plaire aux conseillers municipaux. Ce n'est pas du tout ce qui est prévu.

Quant au concept informatique et numérique pour la législature, il est vraiment extrêmement satisfaisant. Il a été étudié avec la DSIC, la Direction des ressources humaines, le Conseil administratif, en la personne de M^{me} Salerno ici présente, entre autres. Toutes ces personnes ont étudié ces possibilités longuement et ce projet, en espérant qu'il arrive à temps pour la législature, car nous sommes un peu serrés par le délai, devrait être très agréable aux conseillers municipaux et conseillers administratifs pour travailler. Il sera tout à fait compatible avec les PC portables, les tablettes et les smartphones. Nous avons recherché une évolution ergonomique et pratique pour tout le monde.

Je ne peux que vous recommander d'accepter la proposition amendée, qui offre une solution économique pour la Ville et illustre une réflexion écologique sur l'avenir et la consommation du matériel informatique.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M. Azzabi recueille 30 oui et 30 non (12 abstentions). La présidente départage les voix en votant oui. L'amendement est accepté.

La présidente. M^{me} Salerno nous a fait parvenir un amendement de plume à l'article premier de la délibération II, qui touche la dernière phrase créée par la commission: «Le matériel informatique est fourni sous la forme d'une subvention *d'investissement* ou sous une forme matérielle.»

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Salerno est accepté par 60 oui contre 7 non (8 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I amendée est acceptée par 67 oui contre 8 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II amendée est acceptée par 65 oui contre 8 non (1 abstention).

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL.

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 6 400 000 francs destiné à assurer le financement des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève (5° plan biennal des systèmes d'information et de communication).

- *Art.* 2. Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 6 400 000 francs.
- *Art. 3.* La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2020 à 2023.
- *Art. 4.* Le Conseil administratif est autorisé à aliéner les équipements informatiques totalement amortis et à les transférer à cet effet du patrimoine administratif au patrimoine financier.
- *Art.* 5. Le Conseil administratif est chargé d'intégrer les notions de décroissance et d'énergie grise afin de procéder de manière écoresponsable au remplacement du parc informatique (augmenter les durées de vie des ordinateurs).

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 270 000 francs destiné à compléter le financement de l'équipement informatique du Conseil municipal pour la législature 2020-2025. Le matériel informatique est fourni sous la forme d'une subvention d'investissement ou sous une forme matérielle.

- *Art.* 2. Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 270 000 francs.
- *Art. 3.* La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2020 à 2023.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.

- 5.a) Rapport oral de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 24 septembre 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 3 199 021 francs, au titre de subvention d'exploitation extraordinaire en faveur de la Fondation du Grand Théâtre de Genève et destiné à couvrir le déficit de la saison 2018-2019 et le déficit de la saison 2019-2020 (PR-1376)¹.
- 5.b) Rapports oraux de la commission des finances et de la commission des arts et de la culture chargées d'examiner la proposition du Conseil administratif du 24 septembre 2019 en vue de l'approbation du budget de la saison 2019-2020 du Grand Théâtre de Genève (PR-1377)².

PROJET DE DÉLIBÉRATION PR-1376

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de 3 199 021 francs, destiné à octroyer une subvention extraordinaire à la Fondation du Grand Théâtre.

- *Art.* 2. La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2019.
- *Art. 3.* La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2019, sur le centre de coûts 31100099, la nature comptable 3636.010, l'OTP-S S6200100301 «subvention complémentaire Grand Théâtre».
- *Art.* 4. La présente délibération est munie de la clause d'urgence, conformément à l'article 32 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que selon l'article 79 de la Constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012, sa mise en œuvre ne pouvant souffrir du retard dû à une éventuelle procédure référendaire.

¹Proposition, 1730.

²Proposition, 1743.

PROJET DE DÉLIBÉRATION PR-1377

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre b) du statut du Grand Théâtre de Genève,

décide:

Article unique. – Le budget de la saison 2019-2020 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève est approuvé.

M^{me} Anne Carron, présidente de la commission des finances (PDC). Les deux propositions ont fait l'objet d'une séance conjointe réunissant la commission des finances et la commission des arts et de la culture. Il appartenait en effet à la première de traiter le crédit complémentaire de la proposition PR-1376, dont un des volets porte sur le budget 2019-2020 du Grand Théâtre de Genève (GTG), tandis que les budgets de celui-ci, y compris la proposition PR-1377, sont habituellement examinés par la seconde. Pour permettre à cette dernière de conserver sa prérogative sur ce budget 2019-2020, budget important puisqu'il concerne la première saison du nouveau directeur, les deux commissions ont auditionné ensemble la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG) le 30 octobre 2019 afin que les deux objets puissent être traités avant la fin de l'année, au vu de l'urgence de la question.

Je tiens à remercier les rapporteurs, M. Madani pour la commission des finances et M^{me} Kraft-Babel pour la commission des arts et de la culture, pour la célérité avec laquelle ils ont travaillé pour rendre un rapport qu'ils nous restitueront oralement dans un instant. Je reprendrai la parole plus tard pour le Parti démocrate-chrétien.

M. Amar Madani, rapporteur de majorité (MCG). Ces deux propositions ont été renvoyées à la commission des finances par le Conseil municipal lors de la séance du 8 octobre 2019. La commission les a traitées en une seule séance, comme sa présidente vient de le dire, le 30 octobre dernier, conjointement avec la commission des arts et de la culture. Lors de cette séance, les commissaires ont auditionné M. Sami Kanaan, magistrat en charge de la culture et du sport, M^{me} Carine Bachmann, directrice du département de la culture et du sport, M^{me} Lorella Bertani, présidente de la FGTG, M^{me} Carole Trousseau, secrétaire générale du GTG, et M. Aviel Cahn, directeur général du GTG.

- M. Kanaan a évoqué d'emblée le déficit structurel de 3 millions de francs que le GTG connaît depuis plusieurs années et il l'a imputé essentiellement au retrait du Canton dans le subventionnement de cette institution. Il a rappelé à cet effet quelques dates-clés de ce feuilleton entre le Canton et la Ville:
- octobre 2013: mise en œuvre d'une loi sur la culture, à la suite d'une déclaration conjointe du Conseil d'Etat et du Conseil administratif;
- septembre 2016: vote de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton en matière de culture (2° train), dite LRT-2:
- août 2017: vote du Grand Conseil de 3 millions de francs en faveur du GTG;
- octobre 2017: renoncement du Canton à verser les 3 millions de francs promis;
- mai 2018: discours de Saint-Pierre prononcé par M. Pierre Maudet, alors président du Conseil d'Etat, dans lequel il indique la volonté du Canton de s'engager davantage;
- mai 2019: acceptation de l'initiative IN 167, «Pour une politique culturelle cohérente à Genève», par plus de 83% du corps électoral;
- été 2019: annonce du Conseil d'Etat; aucun montant spécifique pour la culture ne sera inscrit au budget 2020.

En conclusion, M. Kanaan a souhaité que le Canton assume ses responsabilités, faute de quoi la Ville et les communes genevoises seront contraintes de recourir à d'autres choix, en se tournant vers ces dernières dont la population constitue plus de 40% du public du GTG. A noter que le Fonds intercommunal verse actuellement 2,5 millions de francs au GTG chaque année.

M^{me} Bertani a déploré le retrait du Canton envers une institution qui emploie plus de 300 personnes, voire beaucoup plus, environ 1500 si tous les corps de métier sont pris en compte. Elle a également évoqué le déménagement des Nations à la place de Neuve en pleine saison et les dégâts collatéraux provoqués par ce retour. Elle a insisté sur le fait que cette demande de crédit extraordinaire concerne deux saisons, deux directeurs et deux projets différents.

M^{me} Trousseau a ajouté que le GTG, qui se dirigeait vers un découvert et des problèmes de trésorerie, n'avait pas d'autre choix que de demander une avance de subventionnement au département de la culture et du sport pour honorer les cachets des artistes en juin 2019. Elle a ensuite passé en revue les détails des frais inhérents à cette maison, ainsi que la part du public et du privé dans le financement de cette institution.

M. Cahn, nouveau directeur du GTG, a parlé d'un héritage pas facile à assumer. Son intention reste le renforcement et le rayonnement de cette institution au niveau local et au-delà. Faire évoluer l'image de l'opéra, moderniser l'institution afin de l'ancrer dans le XXI^e siècle et l'ouvrir à un plus large public, tel

est le projet visé par M. Cahn. Pour y arriver, il compte sur le soutien du Conseil municipal et a dit ne ménager aucun effort de son côté pour trouver des financements privés.

Enfin, après d'intenses échanges et à la suite d'innombrables questions et interpellations, que vous découvrirez en détail dans la version écrite du rapport, les commissaires ont préféré procéder au vote des deux objets le soir même, malgré les diverses demandes de report. La proposition PR-1376 a été acceptée par 13 oui contre 2 non. La proposition PR-1377 a fait l'objet d'un amendement visant à diminuer le budget de saison 2019-2020 de 3 199 021 francs, ce qui a été refusé. Au final, elle a été acceptée par 10 oui contre 2 non et 3 abstentions. Voilà pour ce rapport oral.

M. Tobias Schnebli, rapporteur de minorité (EàG). Nous avons annoncé ce rapport de minorité au nom des membres de ce Conseil municipal, hélas très rares, qui ont refusé le crédit extraordinaire urgent demandé dans la proposition PR-1376 et le projet de budget pour la saison 2019-2020 figurant dans la proposition PR-1377.

Il y a un an presque jour pour jour, le 4 décembre 2018, face à la majorité du groupe Ensemble à gauche, les membres du Parti du travail, accompagnés par deux élus hors parti, étaient les seuls à s'élever contre le premier épisode de ce qu'il convient d'appeler le braquage de décembre du Conseil municipal, avec une prise d'otages, puisque tel est le sort du personnel du GTG, et la menace du défaut de paiement des salaires au cas où le Conseil municipal n'accepterait pas ces crédits extraordinaires – déjà l'an passé et encore cette année – pour combler des trous dans la caisse. Avec ce rapport de minorité, nous essayons d'expliquer comment on arrive année après année à cette situation inacceptable.

Il y a des raisons de deux ordres. Les premières sont structurelles et ont été mentionnées par le rapporteur. Le rapport de la société Actori a mis en lumière un déficit structurel en 2014. Très visiblement, la voilure – ou le tonnage – de ce grand navire qu'est le GTG s'avère beaucoup plus importante que prévu; les moyens que les collectivités publiques peuvent mettre à sa disposition sont insuffisants. Et il faut bien faire la part des choses: le feuilleton dont le rapporteur a parlé se joue face à une majorité de droite à l'œuvre au Canton et dans les communes qui refusent depuis plusieurs années de participer de manière tant soit peu équitable au coût de ce navire surdimensionné. Ils renvoient année après année la facture au Conseil municipal de la Ville de Genève.

Mais il y a aussi des problèmes de gestion au jour le jour. Nous saluons le fait que la Cour des comptes se penche enfin sur la gestion du GTG et de la FGTG, sur la manière dont les fonds publics de cette institution sont gérés. Ces

problèmes se voient à la fois dans le budget – à la fin de chaque exercice, le GTG est en défaut de paiement, comme l'an dernier, avec un manque de trésorerie – et dans l'infrastructure. Sa rénovation a connu des retards et des surcoûts que nous avons été appelés à éponger, là aussi de manière pas tout à fait transparente, pour 3 millions de francs l'année dernière. Aujourd'hui, on se retrouve avec un risque majeur, soit le dysfonctionnement de la machinerie, qui peut tomber en panne à tout moment. Comme M. Aviel Cahn l'a expliqué aux commissaires, cela oblige le Grand Théâtre à prévoir un plan B pour les spectacles, pour chaque opéra, chaque mise en scène, au cas où la machinerie tomberait définitivement en panne. Le jour où cela arrivera, la réparation coûtera autrement plus cher. On parle de six mois d'arrêt complet du fonctionnement du Grand Théâtre, au moins, et de dizaines de millions de francs pour le remplacement de la machinerie.

Tout aussi inacceptable est ce manque de financement structurel qui amène une institution comme le GTG à venir demander au Conseil municipal, par l'intermédiaire du Conseil administratif, pour la deuxième fois maintenant, de combler un déficit dans les comptes de fonctionnement. On nous demande de combler le manque de recettes de la billetterie pour le début de la saison 2019-2020 qui a vu l'inauguration du GTG rénové! On nous demande pratiquement de subventionner les fauteuils vides de ces spectacles inauguraux.

Il est temps que les intéressés prennent leurs responsabilités. Malheureusement, après analyse de ce qui s'est passé ces dernières années, c'est dans la cabine de pilotage de la FGTG qu'on les trouve. Il ne s'y trouve pas que le directeur du GTG et la présidente de la FGTG, mais aussi deux membres du Conseil administratif, MM. Rémy Pagani et Sami Kanaan. Le Conseil administratif, par une politique au jour le jour, n'a pas voulu prendre en compte les gros problèmes structurels, soit le refus de la droite de ce canton de participer au financement, de s'attaquer aux gros problèmes de cette infrastructure, non résolus avec cette rénovation qui vient de se conclure à grands frais. Il serait vraiment temps que ces deux responsables politiques de la Ville adoptent une politique responsable pour le pilotage de cette institution, à savoir mettre tous les problèmes sur la table avant de voter un nouveau budget pour relancer une machinerie qui a vraiment – c'est le cas de le dire – les pieds dans l'eau. Demander des crédits urgents et extraordinaires ne résoudra rien.

Il faudrait une mise à plat. S'il n'y a pas une volonté de la droite de ce canton pour participer au financement de ce navire amiral et au rayonnement de Genève dans le monde, on doit réduire le tonnage, on doit réduire la voilure. Autrement, seuls les contribuables de la Ville de Genève...

La présidente. Vous parlez depuis neuf minutes, Monsieur le conseiller municipal. Veuillez conclure, s'il vous plaît.

M. Tobias Schnebli. ... seront appelés à injecter des crédits d'urgence année après année. C'est un pur scandale. Ce soir, on nous demande d'accepter la proposition PR-1376 avec une clause d'urgence afin que ne soit pas soumise au référendum cette énième injection de liquide pour tenir à flot un navire qui prend l'eau de toutes parts. C'est vraiment un hold-up démocratique, avec prise en otage du personnel, ce que nous regrettons vraiment. Le moment est venu de refuser ces crédits extraordinaires et des budgets qui nous mèneront très clairement l'an prochain à de nouvelles propositions de crédits extraordinaires encore une fois. Avec ce nouveau crédit, on aura déjà donné 9 millions de francs; ce sera encore 3, 4 ou 5 millions de francs l'année prochaine...

La présidente. Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal.

M. Tobias Schnebli. Le moment est venu de dire stop et de revoir tout ça.

Premier débat

M^{me} **Annick Ecuyer** (EàG). On est toujours dans le noir avec le GTG. Il y a une absence totale de transparence. Par exemple, on ne sait même pas combien gagne le directeur. Ce n'est pas public, c'est secret. Ces choses ne sont pas dites. Chaque fois qu'on demande des informations de base sur le GTG, on ne les obtient pas.

Le GTG organise des spectacles prestigieux, mais pour une minorité aisée, sans réelle augmentation du public pour les financer. On n'a jamais le temps d'étudier ces demandes de crédit; c'est toujours en urgence. On doit agir tout de suite, tout de suite, autrement le GTG est foutu, c'est fini... On nous appelle au dernier moment pour ramener des millions. Ce GTG est payé par toute la population, y compris ces crédits supplémentaires. Mais cet argent ne bénéficie qu'à une minorité de la population.

Que pourrions-nous faire avec ces 3 millions de francs pour la culture? Beaucoup de choses. Mais, là, il faut encore renflouer le GTG parce qu'ils ont vu trop grand, parce qu'ils ont mal géré l'argent qu'ils avaient à gérer, parce qu'ils sont incapables de transparence et de planification... Actuellement, il n'y a aucun signe quant au souci de la direction du GTG de faire des efforts de ce côté-là. Ce n'est pas nouveau et il y aura certainement plein de nouveaux scandales parce que le GTG reste en roue libre. Sa mauvaise gestion ne reçoit jamais aucune sanction. On dépense toujours une quantité prodigieuse d'argent pour cette institution, pour une petite minorité bourgeoise qui peut en profiter. (Exclamations.) Je suis désolée, c'est une réalité. La même minorité s'attaque à l'Usine, par exemple, et

à tous les autres lieux de culture accessible. Cette minorité est trop contente de verser quantité de millions de la population au GTG pour ses propres spectacles.

Ça suffit, il faut cesser avec ces bêtises. Il faut savoir être très clairs: lorsqu'on nous demande de l'argent, cela doit être justifié, transparent et non pour une petite minorité.

M. Ulrich Jotterand (S). La situation est compliquée et les socialistes ont finalement arrêté une position lors de leur caucus sur cette proposition de crédit extraordinaire, à savoir qu'ils déposeront un amendement qui vise à limiter celui-ci à l'exercice 2018-2019, soit 1871 692 francs. Le Parti socialiste admet que le GTG a été soumis à de nombreuses difficultés qui n'étaient pas de son fait et qu'il a subies. Je ne veux pas revenir là-dessus; cela a été suffisamment dit dans ce plénum. Pour notre part, il n'est pas question de refuser ce crédit extraordinaire car nous ne voulons pas jouer avec les salaires du personnel du GTG – nous n'avons pas envie que quiconque se retrouve au chômage technique –, ni avec le sort des petites entreprises et des artisans qui travaillent régulièrement avec l'institution.

En revanche, l'éventuel déficit dans le budget 2019-2020, d'environ 1,3 million de francs, est en quelque sorte prévisionnel. Pour le groupe socialiste, ce n'est pas une bonne politique financière. Il vaut mieux attendre que les comptes 2019-2020 soient établis pour qu'on accorde, le cas échéant, si c'est nécessaire et justifié, un crédit extraordinaire. Il nous semble raisonnable de ne pas accepter un déficit par avance.

Le GTG a connu des difficultés matérielles et je regrette que le rapport de minorité n'ait pas mentionné le fait que celles-ci ont été importantes. Nous devons – et les socialistes le font sans restriction – manifester notre reconnaissance envers tout le personnel du GTG, qui a su faire front avec une force assez étonnante. Il y a aussi des enjeux importants quant aux projets de M. Cahn, tant sur le plan artistique que sur l'ouverture qu'il propose à la scène culturelle locale. Il souhaite amener de nouveaux publics au GTG, démocratiser ce public, disons-le, et le soutien socialiste est entier sur ce point. Au vu des profondes modifications que le GTG vivra en lien avec ces projets, des difficultés financières temporaires peuvent arriver. Nous verrons à ce moment-là ce que nous ferons.

Il n'en reste pas moins que les auditions effectuées posent un certain nombre de questions sur la gouvernance du GTG, d'où le dépôt de la motion M-1475 par le groupe socialiste sur la question, acceptée par ce Conseil municipal le 12 novembre 2019. On doit s'interroger, par exemple, sur la part de responsabilité des représentants des partis de cette assemblée, qui appartiennent au conseil de fondation, dans la situation actuelle.

Un autre élément a heurté les commissaires dans cette proposition. Présenter des déficits et déclarer en fait que c'est un problème politique auquel le GTG n'en peut mais, c'est un peu court. Il y a évidemment un gros problème politique, mais il n'y a pas que cela et on ne peut pas attendre du Conseil municipal qu'il accepte les déficits qui se présentent chaque fois sans bargouiner et les comble sans discuter. En commission, des explications ont été données mais des commissaires de tous bords ont quand même noté que leur clarté n'était pas toujours là, ou pas toujours suffisante.

Je reviens sur la question du financement du GTG. On parle beaucoup de sommes importantes; il faut les dire. Le budget total annuel du GTG, pour les dernières saisons, est compris entre 55 et 60 millions de francs. Le subventionnement public atteint 70%, soit de 40 à 45 millions de francs. Le financement par la FGTG, les recettes et le mécénat représentent donc 30%, soit de 15 à 20 millions de francs. Sur la part des collectivités publiques, la Ville de Genève assume 96% du financement, l'Association des communes genevoises (ACG), 3% et le Canton, un millième. Il y a là un sérieux problème. Cela doit changer et c'était aussi l'intention du groupe socialiste en déposant la motion M-1475: l'implication des différentes collectivités publiques doit évoluer, comme c'est le cas actuellement pour les pompiers. Longtemps les pompiers ont été à la charge exclusive de la Ville; on arrive maintenant, peu à peu, car ce n'est pas encore fait, à trouver une solution plus satisfaisante. Rappelons que 20% des abonnements au GTG appartiennent à des personnes vivant hors du canton, donc dans le canton de Vaud, en France, etc. Les abonnements des habitants de la Ville représentent moins de 40% du total, tandis que ceux des autres communes genevoises sont supérieurs à 40%. Si vous mettez en relation ces abonnements avec le financement, il est tout à fait évident que cela ne peut continuer comme ça. Le Canton doit prendre ses responsabilités dans cette affaire, ne les ayant déjà pas prises s'agissant de la Nouvelle Comédie. Il y a vraiment un dossier à reprendre.

Mesdames et Messieurs, le Parti socialiste vous invite à soutenir notre amendement et à accepter la proposition PR-1376 ainsi amendée. (Applaudissements.)

M^{me} Anne Carron (PDC). Le Parti démocrate-chrétien est attaché au GTG et reconnaît son apport remarquable à la vie culturelle genevoise et au rayonnement de la Cité. L'opéra est un art pluridisciplinaire qui a toujours nécessité d'importants soutiens financiers de la part des cours royales, à une époque, et actuellement des collectivités publiques, des mécènes et des sponsors. Dans ce sillage, nous saluons tout ce que la Ville et la FGTG entreprennent pour que la population bénéficie d'une institution lyrique de grande qualité.

Comme toutes les grandes maisons et entreprises, le GTG a connu des soucis, notamment en 2007, ce qui avait donné lieu à deux audits et des recommandations

pour régler les problèmes soulevés. Plus récemment, le GTG a traversé une période chamboulée par un déménagement d'envergure, des saisons hors murs et un retour retardé à la place de Neuve pour les raisons que nous connaissons. Au cours de la législature, ces raisons ont déjà été âprement discutées par ce Conseil et il est vrai que nous pensions en avoir terminé avec les crédits supplémentaires en accordant près de 6 millions de francs l'an dernier pour éponger les déficits liés aux saisons hors murs et au retard du chantier.

Cela dit, il y a véritablement péril en la demeure ce soir. Nous ne voulons pas courir le risque de voir le GTG en cessation de paiement à la fin de l'année. Il s'agit d'une question de responsabilité, puisque le GTG est une institution placée sous la houlette de notre commune et que les institutions subventionnées ne peuvent pas recourir à des emprunts bancaires.

Ce crédit supplémentaire porte sur deux saisons, deux directeurs, deux projets différents. Pour 2018-2019, il correspond à la perte de la subvention cantonale et à une perte de billetterie; la reprogrammation et la double exploitation sont à l'origine des difficultés. Pour la saison 2019-2020, le déficit est dû à l'absence de la subvention cantonale, à la transition de la nouvelle direction et à la mise en place d'une nouvelle stratégie de communication. Une partie de la somme est donc liée à des frais *one shot*, eux-mêmes liés aux changements insufflés par le nouveau directeur.

Pour ne rien vous cacher, Mesdames et Messieurs, le Parti démocrate-chrétien n'acceptera pas ce crédit de gaieté de cœur. Mais c'est bien vers l'avenir qu'il faut nous tourner pour le bien de l'institution. En acceptant ce crédit supplémentaire, qui lui servira à aplanir ses difficultés, nous voulons lui permettre de poursuivre le nouvel envol artistique qu'elle a pris depuis l'arrivée d'Aviel Cahn, à savoir l'ouverture sur la Cité, en collaboration avec d'autres institutions de la place, ce qui a déjà été un succès cette saison, ainsi que l'ouverture à de nouveaux publics, jeunes et moins jeunes, avec des tarifs à la portée de toutes les bourses. C'est une marque de confiance en l'avenir que nous entendons donner ce soir.

Cette confiance ne signifie cependant pas que nous nous contenterons du statu quo. La balle est notamment dans le camp du magistrat en charge de la culture Sami Kanaan, afin qu'il prenne à nouveau son bâton de pèlerin et trouve une solution avec le Canton pour une contribution financière de sa part. Cette attente concerne également les communes genevoises. Si elles sont déjà partie prenante avec une subvention annuelle de 2,5 millions de francs, elles pourraient fournir un effort supplémentaire, au vu du nombre de leurs communiers qui fréquentent l'institution, comme M. Jotterand vient de nous le rappeler. Dans un contexte marqué par le vote du 19 juin 2019 exprimant la volonté de la population de voir le Canton s'impliquer davantage dans la culture, nous osons espérer que les négociations entre la Ville et celui-ci autour du GTG seront fructueuses.

Pour toutes ces raisons, nous accepterons le crédit tel qu'il figure dans la proposition PR-1376, ainsi que le budget de saison 2019-2020 de la proposition PR-1377.

(La présidence est momentanément assurée par M. Amar Madani, premier vice-président.)

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Au nom du Conseil administratif, j'aimerais remercier la commission des finances et la commission des arts et de la culture, ainsi que leur présidence et leurs membres, pour avoir traité ces propositions avec sérieux et célérité, et les rapporteurs pour avoir rendu leur travail de manière précise et rapide. Il est évident que dans un monde idéal, ou simplement optimal, nous n'aurions pas dû vous solliciter pour la deuxième fois en un an – je suis transparent à ce sujet – en vue d'accorder un crédit extraordinaire pour le GTG, même si cette institution nous est chère. Elle nous est très chère dans le cas présent.

Mais nous payons encore et toujours, et c'est fort regrettable, les effets induis par un chantier qui a clairement dépassé le calendrier prévu. M. Pagani s'est beaucoup investi pour le tenir mais il y a eu des aléas. Là-dessus s'est greffé, et je le rappelle car cela joue un rôle-clé dans le débat, le fait que le Canton, qui venait enfin d'entrer timidement dans le financement de cette institution, en est ressorti très vite. L'année passée, nous avions pensé qu'un crédit supplémentaire de 3,4 millions de francs environ suffirait à financer une saison marquée par une réorganisation rapide et un déménagement en pleine saison, ce qui avait obligé à doubler les effectifs du personnel, en marge d'autres coûts induits, comme la renégociation des contrats artistiques. Visiblement, cela n'a pas suffi. Les deux facteurs qui se conjuguent ont causé ce besoin nouveau de 3,2 millions de francs, effet induit – je le répète encore – par cette saison chamboulée. Tous les spectacles n'ont pas pu avoir lieu et, dans certains cas, la billetterie a rapporté moins que prévu, tandis que le Canton n'est pas revenu; j'y reviendrai.

En revanche je ne peux pas laisser dire que c'est ainsi depuis de longues années. Depuis que je siège au Conseil administratif en tout cas, soit depuis 2011, le GTG a respecté ses budgets; il a même parfois présenté un résultat meilleur qu'escompté. Il n'y a pas eu de demande de couverture du déficit supplémentaire. Il faut le dire car j'ai entendu que c'était chaque année... Les budgets ont été tenus et respectés.

Parallèlement, et je crois que cela correspond à la position de tous les groupes ici, nous avons mis en place une stratégie à long terme à la fois de diagnostic et de proposition, qui a donné de premiers résultats puisque le rapport du groupe

allemand Actori, commandé conjointement par le Canton, la FGTG, le Cercle du GTG, des mécènes, l'ACG et la Ville de Genève, avait à la fois confirmé un déficit structurel et ouvert la voie à une entrée du Canton dans le GTG avec la déclaration conjointe de 2013 concernant la mise en œuvre de la loi cantonale sur la culture. Il faut reconnaître que cette stratégie commençait à donner des résultats à l'époque. Mais une période de chantier avec plusieurs imprévus et une relation complexe avec le Canton, qui a tardé à honorer ses engagements avant de se retirer, a clairement compliqué la situation et cause aujourd'hui cette demande supplémentaire malheureusement.

Je suis le premier à reconnaître, et le Conseil administratif avec moi, qu'il est tout à fait déplaisant de devoir toujours réagir dans l'urgence. Bon an mal an, le chantier est en train de se terminer et tant mieux, même si certains éléments restent à voir. La question de la machinerie, problème que j'ai appris au début de l'année 2019, est toujours ouverte et pose des enjeux en termes de crédit d'investissement. Mais, sur le plan du fonctionnement, comme cela a été dit en commission, il est impératif que le GTG entre dans un schéma plus planifié, plus prévisible. J'ai donc demandé au GTG de préparer avec nous un projet de convention quadriennale, comme les autres subventionnés le font, à l'image de l'Orchestre de la Suisse romande, de l'Association pour la danse contemporaine, de la Fondation d'art dramatique... Je relève ici que le nouveau directeur général et la nouvelle secrétaire générale font preuve d'un grand investissement sur le plan artistique et culturel, ce qui est extrêmement apprécié et appréciable, mais aussi d'une approche beaucoup plus méthodique et construite en matière de gestion. Je m'en réjouis; cela nous donne un partenaire fiable et performant pour aborder cette discussion.

Il y aura également des changements dans la gouvernance. C'est un archaïsme que deux membres du Conseil administratif soient membres du conseil de fondation et, par ricochet, de son bureau. En tant qu'autorité de tutelle, nous ne pouvons pas directement être membres d'une telle fondation. Cela ne joue plus. Je proposerai donc des changements statutaires à mes collègues tout prochainement, parmi d'autres dans ce domaine, ainsi que la modernisation des outils de gestion et la révision, en cours de négociation, de la convention d'exploitation. En termes de transparence, j'aimerais rappeler que tous les groupes de ce Conseil municipal délèguent un représentant ou une représentante au conseil de fondation du GTG. Il est vrai qu'ils sont tenus par le secret de fonction mais cela n'empêche pas d'avoir des relations avec eux. J'insiste là-dessus; il ne faut pas oublier ce facteur.

J'ai toujours refusé d'opposer les différents piliers de la politique culturelle genevoise. Certains ont parlé du GTG par rapport à l'Usine. Si on compare les publics, il est tout à fait exact que le premier a beaucoup de public qui ne vient pas de la Ville de Genève, mais c'est aussi largement le cas de l'Usine, quoique avec des budgets beaucoup plus modestes. La mosaïque de la politique culturelle

genevoise est essentielle à l'ADN de cette cité. Nous avons besoin de toutes ses composantes, de manière à respecter cette diversité.

Le rôle de ville-centre de Genève n'est pas nouveau. Il est particulièrement prononcé dans le domaine culturel, ainsi que dans le domaine sportif: nous assumons des charges qu'aucune autre ville de ce pays n'assume de manière aussi exhaustive. Nous ne portons pas seulement le GTG mais aussi les grandes institutions patrimoniales que sont nos musées, la Bibliothèque de Genève... C'est à la fois un plaisir et une conviction; cela appartient à l'histoire de cette ville. C'est une réalité que nous faisons le travail de toute une région pour la plupart des institutions – de même pour le sport, avec la piscine des Vernets, les centres sportifs et la patinoire. Pourquoi pas? Mais il devient absolument impératif que les autres communes, le Canton de Genève, voire la région, participent à cette facture.

Les communes genevoises y participent tout de même par le biais de la péréquation intercommunale ou le Fonds intercommunal; pas assez, mais ce n'est pas mal. Les personnes frontalières y participent aussi, avec l'impôt à la source. Il y a une zone de la région qui ne participe pas du tout, tout en consommant, à savoir les territoires vaudois voisins, où les gens ont en plus des revenus assez élevés. Je regrette encore et toujours que le Tribunal fédéral ait refusé d'introduire une péréquation dans ce domaine, à l'époque sur proposition de M^{me} Calmy-Rey. Quant au Canton, on est toujours dans cette situation complexe où il ne veut pas prendre le relais de la Ville pour des raisons de charges. Seulement, depuis son retrait, une votation a vu 83% de la population genevoise approuver l'initiative IN 167 pour une politique culturelle concertée et cohérente. Elle contenait trois points et l'un d'eux est très clairement le cofinancement des grandes institutions. Je peux entendre que le Conseil d'Etat ait des défis financiers; nous en avons aussi. Mais cette volonté populaire ne peut pas être ignorée. Il y aura peut-être besoin d'un peu de temps pour la concrétiser.

Malheureusement, aujourd'hui, l'urgence réside dans la nécessité d'éviter que le GTG ne se retrouve en rupture de paiement. On ne parle pas d'une abstraction mais d'engagements vis-à-vis des salaires du personnel de la FGTG, ainsi que des très nombreux métiers des arts de la scène au sens large qui gravitent autour du GTG, essentiellement des artisans genevois. On ne parle donc pas seulement de coûts, mais aussi de bénéfices pour la région car, contrairement à beaucoup d'opéras en Europe, le GTG maintient un tissu économique local. Plein d'opéras soustraitent leurs décors à l'autre bout de l'Europe, en Europe de l'Est ou ailleurs. Ici, nous avons nos propres ateliers de décors, avec de nombreux artisans, de divers métiers. Cela mérite aussi d'être dit: le GTG nourrit l'économie genevoise. L'économie culturelle et créative est la deuxième branche économique de ce canton, dont le GTG fait partie, avec 4 milliards de francs de valeur économique ajoutée, soit très largement plus que les subventions publiques. Pour cette raison également, on

peut accorder la subvention que représente ce crédit extraordinaire, au complet si possible, avec conviction, même si c'est désagréable au départ.

(La présidence est reprise par M^{me} Marie-Pierre Theubet, présidente.)

M. Morten Gisselbaek (EàG). Je parlerai plus particulièrement de la proposition PR-1376, qui n'a guère été étudiée en commission. On a parlé, comme on vient de le faire, du GTG en général, de ses perspectives, des 3 millions de francs que le Canton ne veut pas payer, mais on n'a pas spécialement parlé du crédit extraordinaire.

Lors de sa présentation en commission, M. Kanaan nous a déclaré, en parlant du GTG, je cite: «La maison est bien gérée.» Sachant ce qu'on sait, à savoir que le GTG est une très grande maison, et donc difficile à gérer, on a envie de féliciter les responsables. Qui? La direction? La FGTG? Le conseil de fondation? Les représentants de nos partis? J'ai cherché et j'ai lu dans les statuts de la FGTG (art. 11) que «le conseil de fondation délègue au bureau du conseil (art. 16) une partie de ses compétences». Article 16, alinéa 1: «Le bureau du conseil de fondation contrôle l'activité de la direction et prend toutes dispositions utiles à une bonne gestion du théâtre.» C'est donc le bureau du conseil de fondation qu'il faut féliciter. Article 15: ce bureau «est composé de cinq membres, soit le président, le vice-président, le secrétaire et les deux conseillers administratifs faisant partie du conseil de fondation». M. Kanaan aurait donc pu dire: «Nous gérons bien le Grand Théâtre.» Nous l'aurions félicité et nous aurions pu approuver la proposition PR-1376.

Mais, avant de la voter, nous allons regarder, ce qui n'a pas été fait en commission, à quoi correspond ce montant de 3 199 021 francs, ce qui n'est pas une petite somme et vient s'ajouter aux 6 millions de francs accordés il y a un peu moins d'une année. Prenons dans l'ordre.

Ce crédit est composé de 1,8 million de francs, déficit de la saison 2018-2019. Le reste, c'est la saison en cours. Dans ce million huit, il y a «les recettes de billetterie qui ont été inférieures aux prévisions. Il s'agit surtout des productions programmées à la place de Neuve dès février 2019 (*Der Ring, Médée, Un ballo in maschera*) qui enregistrent un manque de recettes de 572 202 francs.» Cela signifie que la Ville, soit les contribuables qui paient des impôts, finance non seulement un soutien de 40 millions de francs par an, plus 6 millions de francs pour que *Der Ring* soit donné sur douze soirs – c'était l'argument principal de ce crédit il y a un an, soit 500 000 francs par soir – et maintenant près de 600 000 francs pour des places vides qu'on a déjà financées? Chaque place a coûté plus de 600 francs par contribuable! Aujourd'hui, la politique et la bonne gestion, c'est de payer des places vides... On peut généraliser ce principe à toute

la culture, à tout le sport. Ce serait peut-être bien, parce qu'il n'y a aucune raison que le GTG soit traité différemment du reste.

Continuons cependant la lecture. Qu'y a-t-il ensuite? «A cela s'ajoutent, dans une proportion plus faible, des dépassements liés au paiement de vacances non prises par la direction sortante»... Bon. Je ne vois pas en quoi ça nous concerne.

Mais continuons: «des coûts de personnel pour accompagner le projet de vente de l'Opéra des Nations et des coûts pour l'élaboration de plans de démantèlement de la structure». Je rappelle que cette structure n'a jamais appartenu à la Ville; elle était propriété de la FGTG. Mais c'est quand même nous qui devons payer les gens qui ont démarché pour la vendre. Cela veut dire quoi? Qu'on a payé des gens pour aller en Chine, discuter et faire la fête avec des milliardaires chinois pour vendre une structure en bois? On n'en sait rien, parce qu'on n'a aucun détail! On ne sait pas combien ça a coûté, ce n'est pas dit.

Continuons: «un dépassement pour la transition de la nouvelle direction». Qu'une transition ait un coût, c'est normal. Un dépassement, c'est normalement anormal, sauf évidemment dans le cas d'une bonne gestion.

Je continue: «des surcoûts pour l'implémentation d'un nouveau système informatique de planning». On ne sait pas combien représente ce surcoût. Qu'il y ait un surcoût... Enfin, c'était prévu! Ah ben non, il y a un surcoût! Comme dans le reste.

Je continue et je termine la liste: «des surcoûts non anticipés liés aux aléas du chantier». Là, évidemment, ils ne sont pas anticipés, c'est donc plus dur. Voilà pour la première partie.

La seconde partie équivaut à 1,3 million de francs pour le déficit de la saison à venir, soit 2% du budget du GTG. Il n'y a pas si longtemps, on entendait toute la droite dire que la culture pouvait très bien se passer de 2% de ses budgets... Je vous renvoie au *Mémorial* de 2015. On coupait gaiement 2%. Ici, on rajoute 2%. A l'époque déjà, le GTG était la seule structure qui n'était pas impactée par les 2% de coupe. C'est marrant, ce truc qui tourne comme ça...

Bref. Tout ça forme une liste à la Prévert dont le but était d'arriver à une certaine somme permettant de payer les salaires. C'est ce qui a été dit et on peut se demander, là, si la maison est bien gérée. Je ne sais pas... Il se trouve que je suis patron et que je gère des employés depuis des années. Je ne suis pas le seul dans notre groupe.

La présidente. Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal, s'il vous plaît.

M. Morten Gisselbaek. Oui, je me dépêche. Est-ce normal qu'un patron n'ait pas l'argent pour payer ses salariés? Non. C'est le rôle numéro un du patron. Ne pas avoir d'argent et venir en réclamer ici, c'est totalement anormal. Ce n'est pas la preuve d'une bonne gestion. Et cela montre surtout que le GTG est traité d'une manière absolument particulière. Aucune autre structure ni association ne pourrait venir et nous demander de l'argent ainsi, qui lui serait donné comme ça, parce qu'on y tient... Je n'y crois pas, ce n'est pas possible. Nous demandons que le GTG soit traité de la même manière que les autres.

Et je termine, Madame la présidente, en relevant que la proposition indique non seulement qu'il manquera près de 1 million de francs de liquidités à la fin de décembre 2019, mais encore que, «en mars 2020, la trésorerie connaîtra une nouvelle rupture de liquidités». Il s'agit d'arrêter cette fuite en avant. Comme mon collègue Schnebli l'a dit, il faut trouver des solutions, mais on ne peut pas continuer à accepter ce genre de crédit, parce qu'on y reviendra déjà en mars! (Applaudissements.)

M^{me} Ariane Arlotti (EàG). De quelle urgence s'agit-il? Sortir durablement le GTG de l'urgence ou voter une fois de plus un crédit dans l'urgence et la tête dans le sac?

La première proposition PR-1376 prévoit un crédit de 3 199 021 francs, destiné à couvrir les déficits de la saison 2018-2019 et de la saison 2019-2020, tandis que la proposition PR-1377 correspond au budget de cette dernière, budget qui prévoit un déficit de 1 327 329 francs, dû, nous dit-on, au non-renouvellement de la subvention du Canton depuis 2018, à la transition de direction, comme mon collègue l'a expliqué dans les détails, aux coûts de préparation de la saison 2019-2020 par la nouvelle équipe, ainsi qu'au développement de la nouvelle identité visuelle et du nouveau site internet. Pour ce faire, une entreprise de communication de renommée internationale a été mandatée, sans faire l'objet d'un crédit extraordinaire. Les 500 000 francs que représente cette nouvelle stratégie de communication ont déjà été dépensés et font partie, dès lors, du déficit budgétaire de la saison 2019-2020 qui nous est soumis. Le fonctionnement du GTG consistet-il à dépenser l'argent qu'il n'a pas et ensuite à le demander aux collectivités publiques?

Des voix. Bravo!

M^{me} *Ariane Arlotti*. C'est toujours difficile de devoir considérer sous l'angle financier tous les désirs, toutes les raisons artistiques et programmatiques innovantes et ambitieuses qu'on nous sert d'année en année au titre de projet culturel,

de mission culturelle du GTG, de son rayonnement à l'international, quel que soit le directeur en fonction.

On nous le rappelle assez souvent: les contrats avec les artistes se signent deux ans à l'avance. Mais pourquoi n'en serait-il pas de même pour prévoir les budgets d'une si grande institution, à savoir deux ans à l'avance minimum? Ce soir, M. Kanaan nous a parlé d'une convention quadriennale. Enfin! S'il manque des sous, il s'agit peut-être aussi de savoir réduire la voilure de cette grande institution, de réduire ses ambitions à défaut d'avoir des moyens illimités, ou de trouver ceux-ci ailleurs, chez les privés. On nous l'a dit: le GTG a un déficit structurel. A partir de là, il faut trouver des solutions autres que de revenir sans cesse demander plus d'argent à la Ville de Genève. Cette institution est la mieux dotée de toute la République et je passe sur les salaires des directeurs artistique, général et du ballet, que nous ne connaissons toujours pas.

Pour ramener plus de sous dans les caisses du GTG, de nombreuses idées ont été proposées, y compris par les conseillers municipaux, étant donné qu'on a eu différentes auditions sur le sujet. L'une, qui revient régulièrement, consiste à influer sur la billetterie. Pour la saison 2018-2019, 42% des revenus de la billetterie étaient dus aux abonnements, dont le nombre s'élevait à environ 5200. Parmi eux, 34,8% concernent le territoire de la Ville; 42%, le territoire d'autres communes; 8%, le territoire d'autres cantons; 9,4%, la France voisine. En l'état, l'idée serait de pratiquer des tarifs pour les communiers, comme d'autres communes le font. Mauvaise idée, nous a dit M. Kanaan. Il craint que l'ACG ne retire sa subvention de 2,5 millions de francs par mesure de rétorsion... Déjà à l'époque des surcoûts liés aux retards du chantier, M. Longchamp craignait que l'argent de la subvention cantonale ne serve à éponger ce déficit imprévu. Quelques mois plus tard, mesure de rétorsion! La subvention cantonale avait été retirée.

Pour l'anecdote, on lit dans la proposition PR-1376: «Il conviendra d'insister auprès du Conseil d'Etat, afin qu'il tienne ses engagements, également dans la foulée du vote massif en faveur de l'initiative IN 167 pour une politique culturelle cohérente à Genève le 19 mai 2019 (acceptée par 83% des citoyennes et citoyens).» Que nenni! Est-ce par naïveté qu'il faut encore se mettre à genoux devant le Canton? Il est temps de comprendre que le Canton n'a pas de sous et ne s'engage pas pour la culture, en tout cas pas comme on le souhaiterait et malgré toutes les lois adoptées à ce sujet depuis 2013.

Etonnamment, on nous a répété en commission que le GTG avait un déficit structurel. Mais le rapport d'audit d'Actori l'avait révélé en 2014! Cette information date quand même d'avant les imprévus du chantier! Que faut-il comprendre? Que le Conseil administratif n'a pas su être à la hauteur en termes de gouvernance pour l'institution phare de Genève, que ce soit dans ses négociations malheureuses avec le Canton ou dans son engagement à prendre la juste mesure des besoins du GTG? Que la FGTG, responsable de mener à bien les missions

culturelles du GTG, n'a pas su anticiper sur ses besoins, ni influer sur les choix politiques? Je le dis car, ces derniers mois, on a souvent entendu la présidente de la FGTG, répondant à différentes questions sur le financement du GTG et la répartition de celui-ci, en jeu depuis tant d'années, dire que c'était des choix politiques. Ok, mais qui les fait, ces choix politiques? C'est nous! Aussi notre groupe demande-t-il aujourd'hui plus de transparence. Car on ne peut vraiment pas dire que le Conseil administratif ou la FGTG aient fait preuve d'exemplarité en la matière.

Par contre, on nous a servi et resservi les arguments des difficultés de fonctionnement, liées aux retards de chantier, au retard du déménagement, au retour de l'opéra dans ses murs... Le dernier exemple en date est le rapport sur les frais de représentation et de déplacement des cadres et collaborateurs et collaboratrices de la FGTG. Nous l'avons reçu par messagerie la semaine dernière, à la fin de novembre, alors que plusieurs élus le demandent depuis des mois en commission des finances. Il y a fort à parier que...

La présidente. Vous devez conclure, Madame la conseillère municipale.

M^{me} *Ariane Arlotti.* ... si la Cour des comptes n'avait pas décidé d'ouvrir un audit sur la gouvernance du GTG, à la suite de l'article paru dans la presse le 20 novembre 2019, nous n'aurions reçu ce rapport qu'après le vote en urgence de ce soir.

Puisqu'il faut conclure, je vais faire simple. Aujourd'hui, avec les informations que nous avons à disposition, il n'est pas possible de se déterminer sur le caractère structurel du déficit du GTG. C'est pourquoi nous avons demandé la participation de la Cour des comptes pour ce faire. Nous ne voterons plus rien en urgence pour la grande institution culturelle de la Ville, qui travaille depuis des années sans réelle rigueur, pour ne pas dire considération dans ses dépenses.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Le bureau a décidé de clore la liste, de nombreuses personnes étant encore inscrites pour prendre la parole. Il est nécessaire d'être concis, s'il vous plaît, afin qu'on puisse en terminer avec ces deux propositions ce soir.

Monsieur Gazi Sahin, vous avez la parole.

M. Gazi Sahin (EàG). Merci, Madame la présidente. Je vous ai entendue et je supprimerai une partie de mes notes.

Pour que celles et ceux qui nous écoutent puissent comprendre la situation, il faut commencer par dire que ce n'est pas la première fois qu'on demande des crédits supplémentaires. De 2007 à 2019, il y a huit années de déficit. Si on arrondit, on parle de 12 millions de francs de crédit supplémentaire. A cela, il faut ajouter que la Ville de Genève paie ou donne entre 30 et 40 millions de francs au GTG par an.

Le rapport entre la Ville et la FGTG est bizarre: on a l'impression que, quoi qu'il arrive, la Ville est obligée de payer tous les déficits. Il y a quelque chose qui n'est pas normal. M. Jotterand l'a d'ailleurs dit: beaucoup de commissaires n'étaient pas satisfaits des réponses apportées. Par exemple, on ne sait pas si ces 3 millions de francs comprennent les frais de vacances de l'ancien directeur. Autre point: les dépassements expliqués n'étaient pas clairs pendant les auditions. Les commissaires ont eu l'impression qu'ils n'avaient pas accès à plus de détails que ça...

La question du déficit structurel se pose aussi. Le fonctionnement actuel laisse penser que nous sommes condamnés à combler ce déficit structurel à l'avenir, parce qu'il y aura toujours des spectacles confrontés à l'absence de succès, parce qu'il y aura toujours des surcoûts, parce que le Canton ne veut pas payer pour la culture, parce que les autres communes, dont la population fréquente pourtant le GTG, ne participent pas à cette institution qui nous coûte, pas plus le Canton de Vaud, comme M. Kanaan l'a rappelé.

La convention qui nous lie au GTG est bizarre, pas très démocratique. Le manque de contrôle se révèle évident sur plusieurs points, par exemple sur les audits. Le texte ne prévoit pas que le GTG doive gérer les déficits, comme le demandent les conventions passées avec les autres institutions culturelles.

Ensemble à gauche se montre aussi critique sur un autre point que je trouve très important. Depuis la rénovation et l'arrivée du nouveau directeur, une stratégie consiste à faire briller le GTG à l'échelon international; on parle de «rayonnement international», quoi que ça coûte. Mais, quand cela crée une disparité de traitement entre les différents acteurs de Genève, nous ne trouvons pas que ce soit un choix culturel; c'est le choix d'une culture de luxe que nous n'approuvons pas. Pour toutes ces raisons, nous refusons d'approuver un crédit supplémentaire.

Un dernier mot pour dire que, bien sûr, nous pensons aux travailleurs et aux travailleuses au sein du GTG. Il faut trouver des solutions. Elles existent mais demandent de la volonté politique pour s'adresser au Canton, aux autres communes, au Canton de Vaud et à la France voisine.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Il reste neuf personnes inscrites, mais nous sommes saisis d'une motion d'ordre: deux personnes, des groupes libéral-radical et Ensemble à gauche, veulent que nous passions

immédiatement au rapport PRD-238 A, afin que M. Barazzone puisse y assister. Nous arrêterions là le débat sur ces deux propositions, mais il faudra le finir demain, considérant la clause d'urgence. (*Remarque de M. Sami Kanaan.*) Vous ne serez pas là demain à 17 h 30, Monsieur Kanaan? Donc voilà... (*Brouhaha.*) Il y a pression de tous les côtés... Je suis désolée, mais on a une motion d'ordre. Maintenant, il faut la voter. Je rappelle la demande: arrêter le débat sur le GTG et traiter le rapport PRD-238 A.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 42 oui contre 22 non (2 abstentions).

La présidente. Nous gardons la liste des demandes de parole et nous passons donc au rapport oral PRD-238 A.

6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de délibération du 30 septembre 2019 de M^{mes} et MM. Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Hélène Ecuyer, Tobias Schnebli, Ariane Arlotti, Annick Ecuyer, Eric Bertinat, Alfonso Gomez, Antoine Maulini, Omar Azzabi et Didier Lyon: «Augmentation urgente des effectifs du Service d'incendie et de secours: assurons la sécurité de la population et rattrapons le retard pris dans l'application du concept opérationnel cantonal d'intervention!» (PRD-238 A)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL.

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est créé 10 postes de sapeurs-pompiers et de sapeusespompières professionnel-le-s. Les frais d'équipement personnel, de matériel (y compris casernement) de formation des titulaires de ces postes seront pris en

¹Développé, 1797.

compte dans le projet de budget 2020 dans les rubriques budgétaires concernées. La charge supplémentaire globale s'élève à 500 000 francs pour 2020 et les années suivantes.

Art. 2. – La charge supplémentaire sera prise sur une économie équivalente ou une recette supplémentaire.

Recommandation:

Au vu des besoins opérationnels exprimés par le SIS et la CP, et conformément au concept opérationnel cantonal de défense incendie et secours du canton de Genève, la commission des finances recommande la création de 19 nouveaux postes en 2021.

M^{me} Patricia Richard, rapporteuse (PLR). Nous sommes là ce soir parce qu'il y a le feu dans nos casernes. Nos pompiers sont épuisés. Ils comptent plus de 5300 heures supplémentaires rien que pour les huit premiers mois de l'année. Historiquement, c'est la Ville de Genève qui assume l'entier des frais des pompiers. Leur rôle est très important. Ils viennent quand il y a un feu mais pas seulement, aussi pour des noyades, quand un chat est dans un arbre, en cas d'inondation, d'accident... Je ne peux plus compter toutes leurs interventions: 7500, rien que pour une année! Sachant que nous avons 162 pompiers en Ville, cela veut dire que chacun a une moyenne de 300 interventions par an. On enregistre 5000 interventions par an pour l'ambulance, à charge de 19 postes, soit une moyenne de 520 interventions par ambulancier. Nous avons besoin de plus d'effectifs.

Nos pompiers ont été surexploités pendant des années, pour la simple et bonne raison que plusieurs projets passés en priorité ont quelque peu suspendu le réapprovisionnement de nos pauvres pompiers. Il y a d'abord eu l'étude du projet Convergences, qui proposait de réunir les pompiers de la Ville et ceux de l'aéroport. Comme on parlait de réunir ces deux corps, on n'a pas spécialement approuvé de postes supplémentaires pendant un certain temps. Un projet cantonal envisage maintenant de reprendre tout l'effectif des pompiers mais, puisque ce projet n'a pas encore été déposé par M. Poggia, la Ville, en tout cas le Conseil administratif, n'a pas souhaité affecter de postes supplémentaires. Un pompier nécessite 1200 heures de formation sur dix-huit mois. Quoi qu'il en soit, si des postes sont approuvés ce soir, considérant que la commission des finances les a acceptés unanimement, il faudra former ces gens. Ils ne seront pas opérationnels tout de suite.

La plus grande discussion en commission des finances a été de savoir combien de postes on aurait, combien pouvaient être votés tout de suite et quels étaient les besoins exacts. Nous avons mené trois auditions. M. Barazzone et le

commandant Schumacher nous ont expliqué qu'il était urgent d'attendre mais que nous aurions besoin de postes supplémentaires bientôt. La commission du personnel, elle, nous a dit qu'il était urgent d'intervenir et d'approuver ces postes, car le personnel avait besoin d'aide. Les pompiers ne peuvent pas continuer comme ça. C'est aussi leur vie qui est mise en danger. Certains travaillent vingt-quatre heures d'affilée avant d'être rappelés pour une grande alarme quelques heures plus tard. Ils conduisent des poids lourds alors qu'ils n'ont pas eu le temps de se reposer; d'autres retournent sur le terrain après avoir dormi trois heures, ou j'exagère un peu, peut-être cinq ou six. Ces gens sont là pour nous sauver la vie; nous devons sauver la leur, en assumant nos responsabilités.

A l'unanimité, la commission des finances a décidé qu'on ne pouvait pas continuer sur le même chemin, qu'on ne pouvait pas attendre un nouveau projet éventuel porté par le Canton, qu'on ne pouvait pas attendre que l'ACG prenne ses responsabilités et participe davantage au financement du métier de ces hommes et de ces femmes qui sauvent nos vies. Nous avons décidé qu'il était urgent d'approuver ces postes. Ce soir, j'espère que nous suivrons la commission des finances, soit dix postes de pompiers supplémentaires au budget 2020, pour une charge de 500 000 francs, sachant que la nouvelle école remise en fonction par les pompiers de la Ville de Genève pourra former vingt-deux pompiers à partir du mois de septembre 2020. Les douze postes figurant déjà au budget seront pris sur les départs à la retraite, ce qui n'apporte rien.

Nous aurons sûrement besoin d'un troisième débat; nous demanderons qu'il se tienne en janvier 2020 afin que la charge pèse sur le bon budget, si celle-ci ne devait pas passer au budget normal à voter le 14 décembre 2019. La commission des finances a approuvé ces dix postes supplémentaires et ne peut que recommander au plénum de faire exactement la même chose.

Premier débat

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous remercie d'avoir travaillé si vite pour pouvoir discuter de la question des effectifs du SIS. J'ai l'honneur de présider ce département depuis un peu plus de sept ans. Beaucoup de chemin a été parcouru sous l'impulsion du corps des pompiers, du commandant Schumacher, de moimême et du Conseil administratif. Nous avons effectué des travaux dans deux directions et qui visent deux buts précis.

La première direction est de réadapter le dispositif cantonal. Sous l'impulsion de la Ville, le Canton a décidé de réunir l'ensemble des communes, ainsi que les professionnels, et je remercie le personnel du SIS d'avoir pris part à de nombreux groupes de travail. Il a consacré du temps et de l'énergie à ce nouveau concept

cantonal, qui permet d'identifier une nouvelle architecture faisant en sorte que nous ayons davantage de moyens, que nous soyons surtout plus rapidement près des sinistres ou des victimes et que nous prenions en compte les nouveaux risques auxquels la population et nos entreprises sont confrontées, dans la mesure où ils sont de plus en plus difficiles et complexes à appréhender. Nous avons imaginé un concept opérationnel, validé par l'ACG, la Ville et ensuite par le Canton. Il prévoit une décentralisation de tout le dispositif, c'est-à-dire des casernes ouvertes vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Aujourd'hui, nous couvrons tout le territoire depuis la ville de Genève; l'idée est d'être plus près des victimes, en respectant dans 80% des cas les délais recommandés par la Coordination suisse des sapeurs-pompiers, soit dix minutes en milieu urbain et quinze minutes dans les milieux moins bâtis.

Pour atteindre cet objectif, il nous faut davantage de moyens. Qui dit casernes supplémentaires, qui plus est ouvertes vingt-quatre heures sur vingt-quatre, dit moyens supplémentaires. Deux nouvelles casernes sont prévues à l'horizon 2025, respectivement 2030 dans la région de Vernier-Meyrin et de Plan-les-Ouates-Bernex, de manière à décentraliser le système.

Il nous faut aussi des effectifs supplémentaires. C'est pourquoi le plan d'action compris dans ce concept opérationnel prévoyait, de mémoire, 45 postes supplémentaires d'ici à la fin de la législature ou à 2021. Une partie de cet objectif a été atteint puisque, sous mon impulsion, le Conseil administratif, puis le Conseil municipal ont accordé 36 postes supplémentaires depuis que je suis arrivé. Vous en avez graduellement approuvé une vingtaine dernièrement, ce qui nous permettra d'ouvrir les deux casernes secondaires que sont les Asters et Frontenex vingt-quatre heures sur vingt-quatre, avec des moyens réduits. Les pompiers de la caserne des Bains pourront rejoindre une première équipe d'intervention partie la nuit de l'une ou l'autre caserne citée.

Le Conseil administratif a mené un autre combat pour pouvoir réorganiser la gouvernance du SIS. Contrairement à ce que la rapporteuse a dit tout à l'heure, le SIS n'est pas uniquement financé par la Ville, mais par les communes. Cependant, celles-ci ne financent pas le dispositif équitablement, en regard de la Ville. Ce nouveau concept opérationnel, vous l'avez compris, nécessite des fonds supplémentaires. Pour que cet effort n'incombe pas uniquement à la Ville, nous avons décidé de faire participer les communes. C'est l'objectif du projet de loi dont M^{me} Richard parlait, qui devrait être déposé à la fin de l'année par M. Poggia au Conseil d'Etat, puis au Grand Conseil. Il devrait nous permettre d'avoir une gouvernance partagée, soit des moyens financiers équitablement répartis avec une codécision de la part des communes.

J'aimerais remercier les pompiers, uniformés et civils, qui travaillent à leurs risques et périls. Il y a eu des accidents dernièrement et certains ont failli y

passer, sans trop de dégâts au final, des dégâts physiques mais ces pompiers sont heureusement encore en vie. La rapporteuse avait donc raison de dire que ces pompiers risquent leur vie pour la population et je les en remercie au nom des autorités.

Ces pompiers font des heures supplémentaires et celles-ci seront réduites, je l'espère, à la faveur d'une nouvelle organisation que nous avons négociée, par le biais du règlement d'application relatif au personnel en uniforme du Service d'incendie et de secours, qui définit l'organisation du travail des pompiers, soit 51,25 heures par semaine, ce qui permet un meilleur temps de repos, ce qui est une bonne chose, même s'il y a davantage de nuits – c'est l'un des points négatifs des conditions de travail.

Lors des arbitrages budgétaires de juillet 2019, le Conseil administratif avait décidé de ne pas augmenter le nombre de postes en 2020, puisqu'il était en négociation avec l'ensemble des communes et que nous n'avions pas pu discuter avec toutes celles qui demandaient à être consultées.

Cela dit, il y a douze pompiers à former quoi qu'il arrive dès septembre 2020 pour remplacer les départs à la retraite dans deux ans. Il reste onze places disponibles dans la future école, puisqu'on a abandonné l'école latine et que nous internalisons la formation des pompiers à Genève. Un pompier du Service de secours et lutte incendie de l'aéroport devra être formé dans cette nouvelle école. Ainsi que le commandant Schumacher et moi-même l'avons indiqué, il reste donc dix places ouvertes à la formation, si le Conseil municipal le veut et que le Conseil administratif l'autorise. Il ne sert donc à rien d'approuver davantage de postes que les dix postes d'aspirants, puisque nous n'aurons pas davantage de places à disposition.

J'en viens maintenant au projet de délibération lui-même pour rappeler qu'il ne crée pas de postes en tant que tels. Cela pour vous éviter de hurler si on n'en ouvre pas. Cet objet nous donne simplement un message clair sur votre volonté concernant ces postes. Vous aurez l'occasion de les approuver le 14 décembre 2019 lors du vote du budget – c'est cela qui fera foi, comme M^{me} Richard l'a dit – en acceptant un amendement d'environ 500 000 francs, peut-être 530 000 francs, de mémoire, qui permettront de former ces pompiers dès septembre 2020. A partir de l'année suivante, il faudra inscrire beaucoup plus que 500 000 francs au budget.

Au sein du Conseil administratif, nous aurons une discussion prochainement pour voir quels amendements de la commission des finances nous reprendrons à notre compte. Peut-être que l'amendement concernant les dix aspirants sera repris, puisque vous ne pouvez pas péjorer le budget présenté par le Conseil administratif. Soyez assurés, Mesdames et Messieurs, que nous entendrons les signaux que vous nous avez envoyés.

Je voulais clarifier tous ces points afin que tout le monde ait connaissance de ces éléments, pas uniquement la commission des finances, et que vous preniez une décision éclairée à ce sujet.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Je signale que nous avons reçu un amendement, déposé par M^{mes} et MM. Maria Pérez, Tobias Schnebli, Alfonso Gomez, Omar Azzabi, Pascal Spuhler, Alain Berlemont, Eric Bertinat, Simon Brandt, Rémy Burri et Patricia Richard. Il s'agit de créer un article 3 au projet de délibération, avec la teneur suivante: «Il est créé 19 postes de sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières professionnel-le-s dont la charge sera prise en compte dans le budget 2021.»

Je passe la parole à M. François Mireval.

M. François Mireval (S). Merci, Madame la présidente. C'est un curieux vote auquel nous procéderons ce soir. Ce projet d'augmentation des effectifs du SIS figurera en effet au projet de budget 2020 également, comme cela vient d'être rappelé. A l'initiative du Parti socialiste, soucieux de ces questions de sécurité publique, ainsi que d'autres partis, il faut le préciser, un amendement en ce sens a été accepté en commission des finances et sera donc intégré au menu du copieux débat budgétaire du samedi 14 décembre 2019. Le vote de ce soir constitue donc un filet de sécurité au cas, que l'on espère improbable, où ces postes ne seraient finalement pas inclus dans le budget 2020.

Cela étant rappelé, le déroulement des auditions a suscité la perplexité des commissaires du Parti socialiste. Après une première audition du magistrat M. Barazzone, il a fallu entendre une délégation du personnel du SIS pour se rendre compte que l'information reçue initialement était malheureusement incomplète. Notamment, le retour à Genève de la formation des sapeurs-pompiers professionnels ne nous avait pas été annoncé, pas plus que le nombre réel de places de formation encore disponibles dès septembre 2020. Une seconde audition du magistrat nous a donc enfin permis d'obtenir des réponses à toutes ces questions. Le Parti socialiste tient à remercier particulièrement le commandant Schumacher pour la pertinence et la précision des renseignements qu'il nous a donnés concernant l'ensemble des mesures opérationnelles, c'est-à-dire concrètes, au sujet des actions de terrain du SIS.

Le Parti socialiste recommande donc au Conseil municipal d'accepter ce projet de délibération tel que sorti de commission, avec les amendements qui le rendent efficace et pertinent, notamment sur le nombre de places de formation et leur budget, avant que, dans un proche avenir, le SIS ne passe dans un giron intercommunal, probablement dès 2020.

A ce sujet, commentons brièvement l'amendement malheureusement illégal et électoraliste présenté par Ensemble à gauche et étonnamment cosigné par trois candidats au Conseil administratif, dont le candidat libéral-radical Simon Brandt. Celui-ci est supposé être bien informé des conditions d'acceptation d'un projet de délibération, étant donné le nombre d'objets de ce genre que le Parti libéral-radical s'est vu annuler par l'ancienne Surveillance des communes, désormais appelée Service des affaires communales. Le Parti socialiste souligne que l'amendement proposé, qui crée dix-neuf postes de sapeurs-pompiers supplémentaires, dont la charge serait prise en compte dans le budget 2021, rendrait ce projet de délibération doublement illégal, ni plus ni moins, car, d'une part, la fondation intercommunale qui reprendra le SIS ne dépendra plus du budget de la Ville en 2021 et, d'autre part, nous n'avons pas encore la compétence d'agir sur le budget 2021.

Le Parti socialiste insiste sur ce point: pour la bonne tenue des débats et pour le bien du SIS, il faut accepter le projet de délibération tel que sorti de commission. (Applaudissements.)

M^{me} Maria Pérez (EàG). Eh bien oui, nous sommes en période d'élections et vous transmettrez à M. Mireval, Madame la présidente que, oui, Ensemble à gauche – en tout cas le Parti du travail – assume les causes que nous défendons. Quand j'ai proposé vingt-cinq postes pour le SIS il y a environ un mois, la réaction du Parti socialiste a été de refuser de signer le projet de délibération, c'est curieux, au prétexte qu'il préférait accepter les 3 millions de francs pour le Grand Théâtre. (*Protestations.*) C'est donc un débat assez intéressant: le renforcement du service public contre des millions injectés la tête dans le sac, mois après mois, dans l'institution du Grand Théâtre.

En l'occurrence, le projet de délibération déposé par mon groupe est le reflet de notre préoccupation à renforcer le service public. Il s'agit de travailler sur deux pôles. D'une part, on veut s'approcher du taux de 80% sur les délais d'intervention, préconisé par la Coordination suisse des sapeurs-pompiers, contre 60% aujourd'hui, pour renforcer la sécurité de la population. D'autre part, but essentiel, on veut assurer la sécurité du personnel et pallier le sous-effectif patent aujourd'hui. Ce retard est conséquent: il faudrait recruter et former près de 200 sapeurs-pompiers professionnels en seulement dix ans, d'après ce fameux concept opérationnel cantonal de défense incendie et secours. C'est donc en réaction à cette vue à court terme que nous avons rédigé ce projet de délibération, qui réclamait vingt-cinq postes pour aller de l'avant.

Certes, le magistrat nous dit qu'il y a un problème de gouvernance, qu'il ne faudrait pas dégoûter les communes d'intervenir dans ce projet intercommunal, mais on est pris entre une volonté politique à ce sujet et la nécessité de considérer

l'opérationnel, d'entendre la souffrance du personnel qui aligne 5300 heures supplémentaires cette année, qui devra assumer 30 nuits supplémentaires par an, qui est mobilisé 1300 fois par an alors qu'il devrait se reposer... On nous a aussi dit qu'il était arrivé que des pompiers se retrouvent à conduire des camions à travers notre ville et notre canton après vingt-quatre heures de service...

Aujourd'hui, ce serait du déni de dire qu'on accepte dix postes et qu'on verra après, qu'il faut prendre son mal en patience, qu'il faut donner l'impression aux communes qu'elles peuvent décider. Ces communes ont déjà accepté le concept opérationnel cantonal; elles savent donc qu'il y a des échéances, que nous sommes en retard et qu'il faut combler ce retard non seulement pour garantir la sécurité de la population, mais aussi pour donner des conditions de travail acceptables au personnel et offrir un service à la population qui soit le plus efficient possible, s'agissant de vies humaines.

Ce qui nous a été demandé et démontré par la commission du personnel, et par-faitement reconnu, validé par le commandant Schumacher et par M. Barazzone, c'est qu'il faut dix postes en 2020. Mais le SIS – et c'est pour cela que ses représentants sont venus – a besoin de garanties pour l'avenir car, même en leur accordant ces dix postes, leurs conditions de travail ne seront pas acceptables. Ces personnes sont non seulement soucieuses de cela, mais aussi du service qu'elles amènent à la population, je le répète, et de gagner chaque minute pour sauver une vie. Il faut donc dix postes au budget 2020 et dix-neuf postes au budget 2021, simplement pour donner un signal. C'est M. Barazzone qui l'a dit.

Notre groupe prendra ses responsabilités. Oui, nous sommes en période d'élections et nous mettrons les priorités là où nous pensons qu'elles sont, c'està-dire pour la majorité de la population et non pour 30% de privilégiés qui veulent se rendre au Grand Théâtre en robe de soirée. (*Exclamations*.)

Une voix. On y va aussi en jeans...

M. Alfonso Gomez (Ve). Bien desservir l'ensemble du territoire pour la sécurité des citoyens, mais également pour les collaborateurs et collaboratrices du SIS, n'est pas une question qui fera débat, heureusement.

Il est quand même bon de rappeler que le SIS est soumis à des contraintes extrêmement fortes: les trois casernes, des missions plus dangereuses, comme ce qui s'est passé à Satigny – en entendant le personnel du SIS, vous sentez son émotion face aux risques qu'il prend –, ainsi que le développement de notre canton, avec l'apparition de nouvelles tours, par exemple, qui nécessitera des apprentissages et des moyens nouveaux et importants. Le corollaire de ce développement est que le service public en général devrait se développer également.

La recommandation actuelle est de faire en sorte que le SIS respecte les délais d'intervention dans 80% des cas. Aujourd'hui, apparemment, on est à 60%. Cela indique bien qu'il y a un déficit de moyens face à 7500 interventions par an. Mais ce qui m'a interpellé, c'est que 1200 d'entre elles se fassent auprès de personnes âgées qui se retrouvent seules: lors d'accidents ou de chutes, c'est le SIS qui doit intervenir. Les interventions des pompiers auprès des plus faibles, des plus démunis sont un autre symptôme du manque de moyens de l'ensemble du service public. Et les Verts constatent avec moi qu'il a fallu que le personnel tire la sonnette d'alarme pour que le Conseil administratif agisse pour une augmentation de postes. Tout à l'heure, on a remercié le commandant des pompiers; j'aimerais surtout remercier le personnel qui a attiré notre attention sur les besoins importants de ce service.

Je veux bien qu'on attende des codécisions mais, très franchement, aujourd'hui, on a plutôt l'impression d'être dans une non-décision. Il y a urgence. Qu'attend-on pour prendre des décisions concrètes sur l'augmentation des postes et des moyens de ce service? Je suis quand même surpris que ces dix postes n'aient pas été inclus dans le projet de budget 2020 dès le départ. Je suis non moins surpris d'entendre que ceux-ci pourraient ne pas figurer dans le projet de budget amendé par le Conseil administratif que nous recevrons. Cela nous obligerait à chercher une contrepartie pour maintenir ces postes. J'émets le souhait que ceux-ci soient intégrés au budget par le Conseil administratif.

Supposer que demander dix-neuf autres postes rendrait le présent projet de délibération non valable n'est pas responsable; qu'il me soit permis de vous le dire en toute amitié. Avons-nous besoin de ces postes, oui ou non? Avons-nous entendu le besoin exprimé par le personnel en commission? Estimons-nous que ces postes sont nécessaires ou pas? Tout le reste n'est que polémique. Si nous estimons que cela est nécessaire, nous accepterons les projets de délibérations qu'il faudra et nous mettrons tout en œuvre pour les avoir. Les Vertes et les Verts soutiendront ces demandes, soit un total de 29 postes supplémentaires, à savoir dix en 2020 et dix-neuf en 2021. Que cela soit fait d'une manière ou d'une autre, c'est un besoin et une question de volonté politique.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Il est 22 h 45 mais nous irons au bout de ce débat, ce soir encore. La parole est à M. Ahmed Jama.

M. Ahmed Jama (S). Merci, Madame la présidente. Nous tenons tout d'abord à rendre hommage aux sapeurs-pompiers professionnels pour leur engagement sans faille et quotidien afin d'assurer la sécurité de nos citoyens.

Le Parti socialiste a les pieds sur terre et ne signe pas de projets de délibérations sans les étudier. Nous n'avons pas signé pour vingt-cinq postes et nous n'accepterons pas non plus dix-neuf postes pour 2021, un objectif irréalisable.

Le Parti socialiste est sensible à la situation actuelle des sapeurs-pompiers professionnels et aux conditions de travail insupportables causées par le manque d'effectifs. Nous sommes conscients que la Ville ne peut pas continuer seule son financement et qu'il est impératif que les communes genevoises y contribuent équitablement par la mise en œuvre du concept opérationnel cantonal, selon les modalités qui seraient définies au sein d'une gouvernance intercommunale.

Pour répondre aux besoins urgents du SIS, le Parti socialiste approuvera les dix postes pour 2020. La sécurité des sapeurs-pompiers professionnels et des citoyens est importante pour nous; c'est la raison pour laquelle il le fera.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC). La semaine dernière, j'ai eu l'occasion de passer vingt-quatre heures en immersion avec les sapeurs-pompiers professionnels et j'en profite d'ailleurs pour les remercier très chaleureusement pour leur accueil et leur hospitalité. Cette expérience m'a permis de mieux comprendre les réalités vécues au quotidien par les sapeurs-pompiers, ce qui est assez précieux dans la perspective des débats de ce soir.

Les pompiers ne sont pas «seulement» ceux qui éteignent le feu; je mets le mot entre guillemets car c'est déjà beaucoup. J'ai compris que le volet social était extrêmement important. Notre société est vieillissante, comme M. Gomez l'a dit; elle oublie de plus en plus le facteur humain. Et les pompiers sont là pour répondre souvent à l'isolement des personnes âgées. J'ai notamment été frappée par le nombre de relevages de personnes effectués chaque année par les sapeurs-pompiers professionnels. Je n'ai plus les chiffres précis en tête mais, sauf erreur, l'adjudant me disait qu'ils en effectuaient une dizaine il y a une quinzaine d'années, contre plus de 1000 actuellement.

M. Gomez l'a dit également: les risques sont de plus en plus complexes. Bientôt, nous aurons les tunnels du Léman Express et de nouveaux bâtiments hauts aux gares de Chêne-Bourg et Lancy-Pont-Rouge. Les constructions, avec leur statut Minergie, leurs panneaux solaires, impliquent aussi de nouveaux enjeux. Le métier de pompier est devenu plus périlleux. Je ne dis pas cela parce qu'ils sont là... (Exclamations.) Ne soyez pas jaloux, vous pouvez aussi faire une immersion: il suffit de sortir des murs confortables du Conseil municipal et de le demander. Je ne dis pas cela parce qu'ils sont là, disais-je, mais on ne peut pas faire semblant de travailler lorsqu'on est sapeur-pompier professionnel, d'abord parce que ce sont des professionnels passionnés par leur métier – je m'en suis rendu compte en les côtoyant – et surtout parce qu'on doit être

dans l'action, quand l'alarme sonne; on ne peut pas simplement se tourner les pouces. En vingt-quatre heures, j'ai eu le sentiment de ne pas avoir beaucoup de temps mort; ils m'ont dit que c'était une nuit plutôt tranquille et pourtant il y a eu vingt-quatre interventions durant ce laps de temps...

Tout cela pour vous dire que le Parti démocrate-chrétien est conscient des enjeux, des réalités et de la pression auxquels les sapeurs-pompiers professionnels sont confrontés. Comme de nombreux groupes ici, nous estimons nécessaire aujourd'hui de renforcer leurs effectifs en 2020 pour la sécurité de la population, des sapeurs-pompiers professionnels eux-mêmes et parce que le nouveau concept opérationnel cantonal, qui fait sens et dont le magistrat a rappelé les objectifs il y a un instant, doit aller de pair avec la mise à disposition de moyens humains pour déployer ce dispositif dans des conditions adéquates. Nous sommes favorables à l'augmentation de dix postes en 2020, comme nous étions déjà favorables à une augmentation de postes en 2016. Toutefois, nous estimons qu'il est prématuré, à ce stade, de s'engager sur les postes pour 2021. Comme il a été dit ce soir, la gouvernance du secteur changera en 2020. D'après ce qu'on a pu lire dans la presse et d'après ce que le magistrat nous a dit ce soir, le projet de loi sera déposé tout prochainement par M. Poggia au Grand Conseil. Nous estimons donc que ce sera aussi aux autres communes de prendre leurs responsabilités en 2020 pour doter le SIS des effectifs nécessaires en 2021.

Voilà en quelques mots la position du Parti démocrate-chrétien ce soir.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mon Dieu! On sent bien qu'il y a les élections! Certains dans cette salle sont prêts à faire n'importe quoi parce que nos amis pompiers sont là et qu'ils ont envie d'avoir leurs suffrages. (Remarque de M. Pascal Holenweg. Rires et applaudissements.) Oui, donnez des leçons... Je crois que vous n'avez pas de leçon à donner, surtout pas après votre gestion ces cinq dernières années.

Oui, ces postes sont nécessaires car on devra bien mettre ce concept en action, mais il faut le faire dans les règles, avec des actions légales. Or, ce projet de délibération est totalement illégal. On peut bien l'approuver... (Remarque de M^{me} Maria Pérez.) Je t'ai écoutée religieusement, alors tu te tais. On ne peut pas approuver un crédit complémentaire au budget par un projet de délibération, car il n'y a pas de budget! En outre, ces postes ont déjà été acceptés en commission des finances et ils le seront évidemment avec le budget lui-même. Par conséquent, ces dix postes sont garantis pour 2020.

Les postes pour 2021... Laissez-moi rire. Oui, ils sont nécessaires! Seulement, en 2021, ce ne sera plus de la compétence de la Ville, mais de cet établissement communal nouveau, codirigé par les communes dans leur ensemble. Cela

aura des conséquences budgétaires qui seront prévues dans les statuts de cet établissement, avec une répartition plus juste. Mais ce ne sera pas au Conseil municipal d'approuver des crédits; cela viendra automatiquement en fonction de la nouvelle répartition et chaque commune devra payer son écot.

Du point de vue électoral, chacun se dit qu'il faut absolument approuver ces postes et montrer qu'on est respectueux des pompiers, qu'on a besoin d'eux. On les remercie du travail qu'ils font et des risques qu'ils prennent pour sauver la population – c'est le moins qu'on puisse faire – mais, au-delà de ça, ce projet de délibération doit être transformé en motion ou en résolution et le reste se fera dans le cadre du projet de budget 2020, qui sera approuvé par une majorité de ce Conseil le 14 décembre 2019, je n'en doute pas. C'est l'acte essentiel. En tout cas, pour notre part, nous accepterons le budget – si vous ne le faites pas, c'est votre problème – avec les postes de pompiers pour 2020.

Les postes pour 2021 relèvent d'une autre année; quel que soit l'artifice, on ne peut pas affecter ces postes – ces dépenses, car c'est là le problème – à un budget qui n'existe pas et pour un établissement qui ne sera pas sous la responsabilité directe de la Ville. Cette façon d'aborder la chose est déplacée. On peut bien approuver ce projet de délibération, si cela vous fait plaisir, mais il sera probablement annulé par le Service des affaires communales. On aurait pu tenir compte de 2021 si cet objet avait été transformé en motion, ce que nous souhaitions. Nous n'accepterons pas l'amendement supplémentaire car il n'a pas de sens et il pénalisera justement les pompiers puisque le projet de délibération sera annulé. Le Conseil administratif aurait pu nous dire la loi, mais je ne l'entends pas nous rappeler ce que nous avons le droit de faire ici. Mesdames et Messieurs, vous savez très bien que ce Conseil municipal n'est pas un parlement; il n'est qu'un délibératif. On peut blablater mais on ne peut quasiment rien décider. On a très peu de pouvoir en réalité.

Il faut que le Conseil administratif en général – je ne m'adresse pas seulement à M. Barazzone – prenne ses responsabilités. Il ne l'a pas fait, n'ayant pas intégré ces dix postes au budget alors que la dépense n'était pas énorme: ils ne seront comptés qu'à partir de septembre, on parle de moins de 600 000 francs, quand le budget de départ présentait un déficit de 30 millions de francs. Il y avait moyen de s'en sortir... Pour mettre des priorités ailleurs, champion du monde partout! Mais pour faire ce qui est vraiment nécessaire pour la sécurité, le Conseil administratif ne consent à aucun effort et je le regrette.

Nous accepterons le projet de délibération, puisque cela semble à la mode, mais nous refuserons l'amendement pour 2021 parce qu'il est totalement illégal et j'aimerais bien entendre le Conseil administratif nous le dire.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. (Remarque de M. Guillaume Barazzone. Rires.) Ce n'est pas bien, Monsieur Barazzone, ce n'est pas bien... Le bureau a décidé de clore la liste. La parole est à M. Jacques Pagan.

M. Jacques Pagan (UDC). Merci, Madame la présidente. Nous avons tous dit ce qu'il y avait lieu de dire. Pour sa part, le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra ce projet de délibération, sans l'amendement proposé, et confirmera également son attachement au corps des sapeurs-pompiers, absolument vitaux pour notre communauté, en soutenant aussi l'amendement au budget accepté en commission des finances et qui fera l'objet d'une discussion lors de l'examen du budget le 14 décembre 2019.

Tout au long de ces longues délibérations, notre groupe a compris ce sentiment d'urgence, très bien expliqué par le corps des sapeurs-pompiers et les représentants du personnel. Ce point de vue ne souffre aucune contestation. Même s'il y a des obstacles juridiques à régler, ce n'est pas véritablement le problème de notre Conseil, mais celui du Conseil administratif et des autres instances qui ont décidé de prendre à bras-le-corps la réorganisation de ce corps prestigieux. Nous faisons notre devoir à notre manière. Il n'est pas étincelant; ce n'est pas nécessairement un acte de courage comme ceux que les pompiers eux-mêmes accomplissent au quotidien. Nous voulons que le pouvoir politique comprenne que nous irons jusqu'au bout des légitimes préoccupations et désirs exprimés par ce corps d'élite.

J'arrête là mon discours, qui ne servira peut-être pas à grand-chose, et je profite encore de la dernière minute qui m'est réservée non pour tresser des louanges à ce corps d'élite, mais uniquement et simplement pour l'applaudir. (Applaudissements.)

M. Simon Brandt (PLR). Dans quelques minutes, nous voterons ce projet de délibération visant à renforcer ou non les effectifs du SIS. Il y aura deux types de votes. Ceux qui essaient de trouver une solution du mieux qu'ils peuvent selon leurs compétences et ceux qui se défausseront de leurs responsabilités en se réfugiant derrière des excuses: ce n'est pas légal, ce n'est pas le moment...

Une chose est sûre, on ne peut pas continuer ainsi. L'approbation de ce projet de délibération équivaut à voter une forme de réserve opérationnelle. Quelqu'un ici connaît-il la définition d'une réserve opérationnelle? C'est un terme militaire, aussi utilisé chez les pompiers, qui désigne la possibilité d'appeler des gens en renfort, mobilisables à tout moment. Dans le cas d'espèce, il s'agit de renforcer le corps si les places de formation le permettent en 2020, possiblement en 2021. Tout autre discours – ce n'est pas le moment, ce

n'est pas légal... – équivaut à voir un incendie et dire qu'on n'appellera pas les pompiers, qu'on laissera quelqu'un d'autre l'éteindre. Le Parti libéral-radical ne laissera pas d'autres le faire. Une nouvelle fois, malheureusement, on doit se charger du travail du Conseil administratif, apparemment davantage occupé à gérer ses problèmes de notes de frais que l'administration municipale.

M. Tobias Schnebli (EàG). On peut très bien voter ce projet de délibération en deuxième débat ce soir et demander un troisième débat qui se tiendrait en janvier 2020, ce qui enlève tout risque d'illégalité pour cet objet, s'il prévoit dix-neuf postes pour 2021, en plus des dix postes pour 2020. Cela nous donne une sécurité supplémentaire par rapport au budget, car on connaît les débats budgétaires au Conseil municipal de la Ville de Genève: ils peuvent prendre des tournures tout à fait inattendues... Pour assurer ce renouvellement et cette augmentation de postes au SIS, nous devons voter ce projet de délibération ce soir en deuxième débat.

Deuxième débat

La présidente. Je vous rappelle que la commission a amendé ce projet de délibération et l'a assorti d'une recommandation. Nous commençons le vote par l'amendement déposé par M^{me} Pérez et consorts, qui prévoit dix-neuf postes supplémentaires dans un article 3 nouveau. (*Des voix demandent le vote à l'appel nominal.*)

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M^{mc} Pérez est accepté par 30 oui contre 26 non (1 abstention).

Ont voté oui (30):

M. Manuel Alonso Unica (HP), M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC), M. Régis de Battista (S), M^{me} Fabienne Beaud (PDC), M. Alain Berlemont (HP), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M^{me} Anne Carron (PDC), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M^{me} Sophie Courvoisier (PLR), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M. Steven Francisco (S), M. Sami Gashi (HP), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Ahmed Jama (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M^{me} Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. François Mireval (S), M^{me} Dalya Mitri Davidshofer (S), M. Léonard Montavon (PDC), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Pierre Scherb (UDC), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Pascal Spuhler (HP), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Ont voté non (26):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Maria Casares (S), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M. Guy Dossan (PLR), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M^{me} Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Amar Madani (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M. Antoine Maulini (Ve), M. Michel Nargi (PLR), M^{me} Amanda Ojalvo (S), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. John Rossi (PLR), M^{me} Michèle Roullet (PLR), M. Gazi Sahin (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Luis Vazquez (S).

S'est abstenu (1):

M. Jean Zahno (UDC).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (22):

M. Omar Azzabi (Ve), M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Daniela Dosseva (MCG), M. Pierre Gauthier (HP), M. Stéphane Guex (HP), M. Ulrich Jotterand (S), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M. Laurent Leisi (HP), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Didier Lyon (UDC), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M. Souheil Sayegh (PDC), M. Vincent Schaller (HP), M^{me} Martine Sumi (S), M. Thomas Zogg (MCG).

Présidence:

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), présidente, n'a pas voté.

La présidente. Je souligne que la recommandation prévoyait la même chose. Voulez-vous la garder? (*Des voix demandent son maintien*.) Personne ne semblant s'y opposer, nous la gardons.

Mise aux voix à l'appel nominal, article par article et dans son ensemble, la délibération amendée assortie d'une recommandation est acceptée à l'unanimité (57 oui).

Ont voté oui (57):

M. Manuel Alonso Unica (HP), M. Pascal Altenbach (UDC), Mme Ariane Arlotti (EàG), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M. Omar Azzabi (Ve), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC), M. Régis de Battista (S), M^{me} Fabienne Beaud (PDC), M. Alain Berlemont (HP), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (PDC), M^{me} Maria Casares (S), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M^{me} Sophie Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M. Steven Francisco (S), M. Sami Gashi (HP), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M^{me} Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M^{me} Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M. Antoine Maulini (Ve), M. François Mireval (S), M^{me} Dalya Mitri Davidshofer (S), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M^{me} Amanda Ojalvo (S), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), Mme Maria Pérez (EàG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. John Rossi (PLR), M^{me} Michèle Roullet (PLR), M. Gazi Sahin (EàG), M. Pierre Scherb (UDC), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Luis Vazquez (S), M^{me} Delphine Wuest (Ve), M. Jean Zahno (UDC).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (22):

M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Daniela Dosseva (MCG), M. Pierre Gauthier (HP), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Stéphane Guex (HP), M. Ulrich Jotterand (S), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M. Laurent Leisi (HP), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Didier Lyon (UDC), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M. Souheil Sayegh (PDC), M. Vincent Schaller (HP), M^{me} Martine Sumi (S), M. Thomas Zogg (MCG).

Présidence:

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), présidente, n'a pas voté.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est créé 10 postes de sapeurs-pompiers et de sapeuses-pompières professionnel-le-s. Les frais d'équipement personnel, de matériel (y compris casernement) de formation des titulaires de ces postes seront pris en compte dans le projet de budget 2020 dans les rubriques budgétaires concernées. La charge supplémentaire s'élève à 500 000 francs pour 2020.

- *Art.* 2. La charge supplémentaire sera prise sur une économie équivalente ou une recette supplémentaire.
- *Art. 3.* Il est créé 19 postes de sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières professionnel-le-s dont la charge sera prise en compte dans le budget 2021.

La recommandation est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Au vu des besoins opérationnels exprimés par le Service d'incendie et de secours et la commission du personnel, et conformément au concept opérationnel cantonal de défense incendie et secours du canton de Genève, la commission des finances recommande la création de 19 nouveaux postes en 2021.

La présidente. Le troisième débat est demandé; je précise qu'il aurait lieu au mois de janvier 2020.

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par un tiers de l'assemblée (48 oui contre 4 non et 1 abstention).

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2019 (soir) 2791 Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites

. Propositions des conseillers municipaux.	
Néant.	
. Interpellations.	
Néant.	
. Questions écrites.	
Néant.	

Séance levée à 23 h 10.

SOMMAIRE

 Exhortation
 3. Communications du bureau du Conseil municipal
 4. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 juin 2019 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 6 670 000 francs, soit: un crédit de 6 400 000 francs, destiné à assurer le financement du 5º plan biennal des systèmes d'information et de communication (PSIC) de l'administration municipale; un crédit de 270 000 francs, destiné à financer le système d'information et l'équipement informatique du Conseil municipal pour
mation et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 juin 2019 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 6 670 000 francs, soit: – un crédit de 6 400 000 francs, destiné à assurer le financement du 5º plan biennal des systèmes d'information et de communication (PSIC) de l'administration municipale; – un crédit de 270 000 francs, destiné à financer le système d'information et l'équipement informatique du Conseil municipal pour
5.a) Rapport oral de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 24 septembre 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 3 199 021 francs, au titre de subvention d'exploitation extraordinaire en faveur de la Fondation du Grand Théâtre de Genève et destiné à couvrir le déficit de la saison 2018-2019 et le déficit de la saison 2019-2020 (PR-1376).
5.b) Rapports oraux de la commission des finances et de la commission des arts et de la culture chargées d'examiner la proposition du Conseil administratif du 24 septembre 2019 en vue de l'approbation du budget de la saison 2019-2020 du Grand Théâtre de Genève (PR-1377)
6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de délibération du 30 septembre 2019 de M ^{mes} et MM. Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Hélène Ecuyer, Tobias Schnebli, Ariane Arlotti, Annick Ecuyer, Eric Bertinat, Alfonso Gomez, Antoine Maulini, Omar Azzabi et Didier Lyon: «Augmentation urgente des effectifs du Service d'incendie et de secours: assurons la sécurité de la population et rattrapons le retard pris dans l'application du concept opérationnel cantonal d'intervention!» (PRD-238 A)

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2019 (soir)	2793
7. Propositions des conseillers municipaux	2791
8. Interpellations	2791
9. Questions écrites	2791

La secrétaire administrative du Conseil municipal: *Marie-Christine Cabussat*